

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2012

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	HERNOT	François	PS	2 ^e vice-président
	BOCCARD	Damien	Ve	1 ^{er} secrétaire
	ECUYER	Renée	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CORNUZ	Eric	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	TILLMANN	Robert	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusé-e-s :	BOCCARD	Yolande	PDC
	CHARPIER	Jacques	AGTCM
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS

Absente :	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG
------------------	--------------	---------	-----

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM	<i>A gauche toute et Couleurs meyrinoises</i>	PS	<i>Parti socialiste</i>
MCG	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	UDC	<i>Union démocratique du centre</i>
PDC	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	Ve	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>
PLR	<i>Parti libéral-radical</i>		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil municipal des 31 janvier, 6 mars et 3 avril 2012.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2012-19 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 89'000.-** destiné à l'étude de faisabilité des travaux d'extension du Théâtre Forum Meyrin.
5. Délibération n° 2012-20 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'630'650.-** destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement.
6. Délibération n° 2012-21 relative à l'ouverture d'un crédit travaux de **CHF 1'050'000.-** destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village et Champs-Fréchets, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-ciel.
7. Délibération n° 2012-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 1'212'000.-** destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers.
8. Délibération n° 2012-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 173'000.-** de stiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers
9. Délibération n° 2012-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 159'000.-** destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers.
10. Délibération n° 2012-16a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011. **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).
11. Délibération n° 2012-17a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011. **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).
12. Délibération n° 2012-18a relative à l'approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).
13. Délibération n° 2012-12a relative à l'approbation d'un complément des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010. **Rapport de la commission des finances** (M. Hernot, S).

14. Délibération n° 2012-01a relative à la division de la parcelle n° 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 1-3-5-7, rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à MM. Ferretti, Muñoz Borque, Iacovitti, Lotterio, Rosse sur les nouvelles parcelles issues de cette division. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
15. Délibération n° 2012-08a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 320'000.-** destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin. **Rapport de la commission des travaux publics & d'environnement conjointe** (M. Cornuz, Ve).
16. Délibération n° 2012-14a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 625'000.-** destiné à la réfection complète (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité) de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Fréchets. **Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments** (M. Hernot, S).
17. Résolution n° 2012-08 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'adhésion de la Commune au collectif "Non au gaz de schiste" ainsi qu'à l'information à la population et aux autorités suisses et françaises de son opposition à la prospection de gaz de schiste en France voisine.
18. Résolution n° 2012-09 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG-Meyrin-Mandement, et Emile Hubert, au nom de l'UDC, demandant que la commune de Meyrin participe à la campagne de l'USAM "J'achète en Suisse".
19. Résolution n° 2012-10 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG, demandant au Grand Conseil de conserver dans la loi l'obligation d'obtenir l'accord des communes exprimé sous forme d'une délibération municipale pour toute augmentation du taux d'utilisation du sol supérieure à 25%.
20. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mme Boccard, DC, et Leuenberger, S).
21. Annonces de projets.
22. Propositions individuelles.
23. Questions.
24. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2012-2013.

* * *

En préambule, **Mme Girardet** annonce que les conseillers ont reçu ce soir la délibération n° 2012-25 relative à la nomination du premier-lieutenant Daniel Randin au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1^{er} juillet 2012.

Elle met au vote l'adjonction de cette délibération à l'ordre du jour (point 3bis), ce qui est **approuvé à l'unanimité**.

Mme Girardet indique ensuite que le délai pour la remise des objets à présenter lors du prochain Conseil est fixé au mercredi 6 juin.

1. **Approbation du procès-verbal des séances du Conseil municipal des 31 janvier, 6 mars et 3 avril 2012**

M. Jimenay demande que deux modifications soient apportées au procès-verbal de la séance du 3 avril 2012, à savoir:

1. Page 39: rajouter la mention ci-dessous après l'intervention de M. Hulliger [note de bas de page n°1]:

***M. Jimenay** réplique et confirme les propos de M. Hulliger. Il dit même avoir encouragé des Meyrinois à signer la pétition, mais il affirme que la priorité doit être donnée à la décision collégiale du Conseil municipal. C'est pourquoi il se rallie à l'idée de M. de Préville, à savoir de garder la pétition en suspens pour le cas où les mesures prises s'avèreraient insuffisantes.*

2. Page 56: modifier le début de l'intervention de M. Jimenay comme suit [note de bas de page n°2]:

*Se faisant le porte-parole de Mme Duay-Duran, qui a été sollicitée par des habitants de la Citadelle, **M. Jimenay** rapporte que ces derniers...*

Mme Girardet en prend note mais lui fait remarquer qu'il n'est pas possible de modifier le procès-verbal concerné. Deux notes de bas de page seront donc ajoutées à ce document mentionnant qu'il faut se référer au procès-verbal de ce soir pour les modifications.

M. Girardet demande que les projets de procès-verbaux soient également envoyés aux chefs de groupe pour relecture.

Il n'y a pas d'autre remarque et **Mme Girardet** met au vote ces procès-verbaux qui sont **approuvés à l'unanimité**.

* * *

2. Communications du Bureau

Il est donné lecture des courriers suivants:

a) **Lettre envoyée à Mme Girardet le 27 avril 2012 par M. Charpier:**

Madame la Présidente,

Après avoir passé trois mois aux HUG et Beau-Séjour, je me retrouve à la maison et dois encore acquérir bien des améliorations grâce à la physio et l'ergothérapie. Il me faudra donc encore un peu de patience pour retrouver toutes mes capacités.

Il est donc grand temps que je me fasse remplacer au Conseil municipal par Andrea Riman, qui a déjà fonctionné durant la dernière législature.

Je vous prie donc d'enregistrer ma démission pour le prochain Conseil.

Je tiens encore à vous remercier pour vos marques de sympathie et d'encouragement que vous m'avez témoignées durant mon hospitalisation.

Jacques Charpier

b) **Carte adressé aux conseillers municipaux le 24 avril 2012 par M. Charpier :**

Chers et chères collègues,

Votre magnifique panier de Pâques m'a particulièrement touché et je vous en remercie du fond du cœur.

Mon état de santé s'améliore petit à petit mais il me faudra encore quelques mois pour retrouver la totalité de mes facultés.

Bien que j'apprécie la charge de conseiller municipal, il faut que je me résolve à quitter mon mandat qui sera attribué à ma collègue Andrea Riman.

Merci pour vos nombreux encouragements figurant sur votre carte d'accompagnement.

Jacques Charpier

Mme Girardet tient à faire part du plaisir qu'elle a eu à côtoyer M. Charpier depuis sa première élection à ce Conseil, en 1991, et à travailler avec lui en commission. Elle lui souhaite une amélioration de sa santé afin qu'il puisse continuer à s'intéresser activement à la vie politique locale.

c) **Lettre envoyée le 2 avril 2012 au Conseil municipal par M. Walter Wartenweiler, avenue Sainte-Cécile 9, 1217 Meyrin:**

Concerne: bruit et pollution

Messieurs,

A la lecture d'un ancien journal de Meyrin (copie ci-jointe), il est écrit "Le village aura retrouvé sa paix et une belle tranquillité...". C'est TRES BIEN, BRAVO et félicitation !!

ET NOUS ?? Avenue de Mategnin et avenue Sainte-Cécile ?? Notre voie de circulation est devenue une vrai autoroute !

- *Depuis très loin, on entend le bruit des pneumatiques des voitures sur cette chaussée d'un autre âge. Et le bruit est en continu du matin au soir, sans interruption (avec les avions on n'a jamais autant de dérangements).*
- *Les bruits des accélérations des motards, en plus les Harley-Davidson.*
- *Chaque soir les mêmes bouchons en direction de la France, pollution comprise.*

Propositions:

1. *Mettre un revêtement phono-absorbant (un essai est en cours dans un des deux Bâle). Voir aussi la demande de la commune de Genthod (copie ci-jointe). Si on a pu faire "une usine à gaz" sur la route de Meyrin, je crois que ce n'est pas trop demander pour nous.*
2. *Faire une haie comme côté château de Feuillasse mais en direction de Genève pour atténuer encore un peu ce bruit.*
3. *Réduire la circulation en construisant un autre tracé autour de l'aéroport avec la sortie vers le magasin Leclerc.*
4. *Faire un parking côté français et inciter les gens à prendre le tram (rendre tout ça attractif).*

En espérant d'avoir pu sensibiliser nos élus un peu à nos problèmes, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Walter Wartenweiler

Mme Girardet indique que ce courrier sera transmis au Conseil administratif pour suite à donner.

M. Tschudi rappelle que les conseillers ont reçu un planning mentionnant la date à laquelle le revêtement phono-absorbant sera installé sur l'avenue de Mategnin. En outre, il rencontrera l'association des habitants de Meyrin-parc le 16 mai pour discuter des mêmes problèmes.

d) Lettre envoyée à Mme Girardet le 27 avril par le club des aînés:

Concerne: *secrétariat du club des aînés de Meyrin*

Depuis février 2012, la permanence du secrétariat, ouvert tous les matins, n'est plus assurée. La secrétaire a quitté précipitamment ses fonctions pour diverses raisons personnelles.

Depuis cette date, le service des aînés de la Commune s'est mis à la recherche d'une personne pouvant répondre aux critères demandés pour tenir ce secrétariat.

Au début du mois d'avril, ce service, via l'Hospice général, nous a proposé une secrétaire. Au bout de deux jours, cette personne nous a fait savoir que ce poste de travail ne lui convenait pas pour différentes raisons. Nous avons pris contact avec Mme Luzzatto, du service des aînés, qui nous a reçus. Il a été convenu qu'elle cesserait son activité le 27 avril. Pour différents motifs, elle s'est absentée plusieurs jours jusqu'à cette date.

Il ressort que ce poste demande une certaine motivation ainsi que des exigences et compétences qui ne peuvent pas être fournies par toutes personnes mises à disposition d'un service tel que l'Hospice général.

En effet, ce travail demande:

- ❖ Une disponibilité et une écoute envers les personnes du 3^e âge. Celles-ci ne comprenant pas toujours rapidement le message transmis.*
- ❖ Une compétence dans le domaine du secrétariat avec en priorité de bonnes connaissances des programmes Excel, Word, etc.*
- ❖ Le secrétariat est ouvert tous les matins aux membres qui viennent s'inscrire pour les différentes sorties proposées. Le club organise chaque année 9 excursions d'une journée ainsi qu'un voyage de plusieurs jours. De plus, nous vendons à nos membres plusieurs centaines de billets de spectacle tout au long de l'année, billets mis à notre disposition par la Fédération genevoises des clubs d'aînés.*
- ❖ La tenue à jour des listes de ces prestations doit être faite avec soin. Les finances concernant ces activités doivent être tenues avec la plus grande rigueur, les sommes manipulées étant très importantes. C'est pour ces motifs qu'un très grand sérieux est nécessaire pour ce travail à responsabilités.*
- ❖ Le système de prendre chaque année une nouvelle personne issue de l'Hospice général ou d'un service similaire n'est pas adapté à cette fonction. En effet, nous sommes susceptibles à chaque fois d'accueillir une personne ne correspondant pas aux critères demandés, nous laissant plusieurs mois sans personnes.*

La seule formule est de pouvoir engager une personne compétente et motivée pour ce travail, ce que nous demandons avec insistance.

Nous comptons sur la compréhension du Conseil municipal pour qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible car la situation actuelle est très difficilement gérable.

Compte tenu des nouveaux éléments qui sont intervenus, nous demandons à être auditionnés par la commission des aînés pour donner suite à la résolution déjà déposée l'an passé.

*Pour le comité du club des aînés de Meyrin
"3^e printemps"
Le président
Thierry MAGNIN*

Mme Girardet relève qu'une résolution y relative est en suspens et transmettra ce courrier au Conseil administratif et au président de la commission des aînés.

M. Tschudi ajoute avoir rencontré le président du club des aînés le 12 mai et lui avoir demandé un cahier des charges précis pour le poste de secrétaire, ce qu'il a reçu la veille. Il va donc aller de l'avant avec ce dossier en collaboration avec les ressources humaines.

f) **Lettre envoyée le 23 avril 2012 au Conseil municipal par l'Ecole polonaise auprès de la Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Organisation des nations unies à Genève:**

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Au nom de la direction de l'Ecole polonaise, je me permets d'attirer votre attention sur la situation de notre établissement.

En effet, notre école a été contrainte de quitter en novembre 2011 ses locaux à la Mission permanente de Pologne située sur la commune du Grand-Saconnex, pour des raisons de disponibilités. La Mission n'ayant pu trouver des locaux de remplacement répondant aux effectifs et aux besoins didactiques et organisationnels de l'Ecole, celle-ci dispense ses cours dans la cafétéria de l'école primaire Bon-Séjour à Versoix et dans les locaux de la Paroisse protestante de Versoix, les mercredis et trois autres soirs par semaine, une situation insatisfaisante, car précaire et temporaire. Par ailleurs, l'administration, la bibliothèque et tout le matériel didactique de l'école demeurant à la Mission, cela crée des problèmes logistiques qui pèjorent davantage la qualité de l'enseignement.

La direction de l'école ainsi que le comité des parents d'élèves souhaitent vivement trouver des locaux convenables ailleurs mais le plus près que possible du Grand-Saconnex, ne serait-ce que pour une partie des cours, notamment du fait de la proximité de la Mission et de l'accessibilité depuis le reste du Canton.

Pour la rentrée 2012, nous sommes à la recherche de trois salles de classes pouvant recevoir chacune une dizaine d'élèves pour le mercredi toute la journée et deux autres après-midi en semaine. Idéalement, les salles devraient être regroupées au sein d'un seul établissement. Nous voudrions donc vous demander d'étudier la possibilité d'obtenir des salles de classes dans une des écoles de votre commune. L'Ecole comptant une centaine d'élèves, cela représenterait une solution partielle, mais qui nous permettrait d'améliorer grandement l'accueil des élèves et la qualité de l'enseignement. Parallèlement, l'Ecole continuerait à rechercher d'autres locaux pour accueillir le reste de ses élèves ainsi qu'une solution définitive pour son emplacement dans le Canton.

En vous remerciant par avance de l'attention et de la diligence avec lesquelles vous serez disposés à traiter notre requête, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de notre haute considération.

*Malgorzata Molska-Kurtyka
Directrice*

Mme Girardet annonce que cette lettre sera remise au Conseil administratif pour suite à donner.

e) **Lettre envoyée le 12 avril 2012 aux membres du Conseil d'Etat, députés du Grand Conseil, membres du Conseil administratif et du Conseil municipal par le Conseil administratif de la ville de Carouge:**

7^e tournoi de football des élu(e)s – dimanche 10 juin 2012 à 8h15

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs les députés au Grand Conseil,
Mesdames, Messieurs les Maires et Adjoint(e)s,
Mesdames, Messieurs les Conseillères administratives et Conseillers administratifs,
Mesdames, Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux,

Après le splendide Centre sportif des Cherpines, la commune de Carouge a le grand plaisir de vous convier, pour ce 7^e tournoi des élu(e)s, dans le cadre "légendaire" du stade de la Fontenette, route de Veyrier 53, Carouge.

Les matches se dérouleront sur un quart de terrain de football et opposeront des équipes de 4 joueurs de champs plus un gardien.

Le rendez-vous des équipes est prévu à 08h15 au stade de la Fontenette, début des matches à 09h00 précises. Des vestiaires seront à votre disposition. Des possibilités de stationnement sont prévues, toutefois, nous ne pouvons que vous encourager à pratiquer le covoiturage et l'utilisation des transports en commun, afin de faciliter l'accès au site.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription vous permettant d'inscrire votre équipe, ainsi que le nombre de personnes participant au repas qui sera servi à la fin du tournoi. Afin de faciliter notre organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner avant le 18 mai 2012, dernier délai.

Le prix du repas est de Fr. 16.- par personne. Une facture vous parviendra après la manifestation, tenant compte du nombre d'inscrits.

Nous remercions par avance les communes de bien vouloir solliciter les associations d'anciens élus qui pourraient être intéressées par ce tournoi.

Dans l'attente de vos nombreuses inscriptions et du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Elus, nos meilleures salutations.

Stéphanie Lammar
Maire

Mme Girardet demande aux personnes intéressées de s'inscrire auprès de M. Solai.

g) **Courrier envoyé le 1er mai 2012 par M. René W. Imark, consultant, domicilié avenue François-Besson 8, 1217 Meyrin, qui a transmis trois dossiers concernant les points suivants:**

- *l'épuration des eaux usées (dossier Limufirm-Recycling.de);*
- *la suppression des citernes à mazout et boilers d'eau chaude au moyen d'un appareil révolutionnaire;*
- *un produit pour la lutte contre le feu (dossier Z-R Seven).*

Il souhaite que la commune de Meyrin bénéficie en priorités de ses inventions.

Mme Girardet signale que, en accord avec le Bureau, ces dossiers seront remis au Conseil administratif qui les répartira entre les différents services concernés pour étude.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 3 avril 2012, question de Mme Hayes

Stade des Champs-Fréchets

Le stade des Champs-Fréchets est très utilisé: durant les récréations par les élèves de l'école du même nom, durant la pause de midi et en fin de journée, par les activités du parascolaire (GIAP) et tout au long de la journée, mais plus particulièrement entre 16h00 et 21h00, ainsi que les week-ends par des coureurs et des joueurs de football.

A ce jour, nous avons eu peu de remarques quant à l'occupation du stade par des personnes ne souhaitant pas partager le terrain.

Nous constatons, de temps à autre, l'utilisation abusive de vélos ou de trottinettes dans le stade, ainsi que des pique-niqueurs laissant des déchets sur place, mais ces situations ne sont pas très fréquentes et la police municipale effectue des rondes régulières dans ce secteur.

Des toilettes chimiques sont installées chaque année du mois de mai au mois d'octobre et cette solution règle de manière satisfaisante durant cette période le problème du manque de sanitaires à proximité du stade. Toutefois, nous réfléchissons à une solution permanente.

Séance du mardi 3 avril 2012, question de Mme Schweizer

Agrandissement du Château de Feuillasse pour accueillir de nouveaux requérants d'asile

En date du 26 mars 2012, le Département des constructions et des technologies de l'information a délivré à l'Hospice général, organisme requérant, une autorisation de construire des pavillons provisoires pour requérants d'asile.

A noter que le Conseil administratif suit de très près l'évolution de ce dossier, notamment afin de veiller à ce que les nouvelles constructions préservent les qualités du site en termes de gabarit et de disposition sur la parcelle. Une rencontre entre la direction de l'HG et le Conseil administratif aura lieu prochainement afin de dresser le dernier point de situation.

Conseil administratif

Nous vous informons que M. Tschudi sera maire de la Commune du 1^{er} juin prochain au 31 mai 2013 alors que la vice-présidence sera occupée par M. Devaud.

Vente des actions de Télémeyrin SA

Le 11 octobre 2011, le Conseil municipal a accepté la vente des actions de Télémeyrin SA que détenait la Commune et qui représentait le 51% du capital de ladite société. Le Conseil administratif a reçu alors le mandat de finaliser les négociations avec la société Cablecom pour un montant minimum de vente de ses actions de CHF 3'060'000.-.

Le Conseil administratif vous informe que le jeudi 12 avril 2012 la Commune et la société Cablecom sont arrivées à un accord qui a été concrétisé par la signature d'un contrat de vente avec effet au 1^{er} avril 2012. Ce contrat stipule que le prix de vente total pour la Commune s'élève à CHF 3'315'000.-. A cette somme, il faudra ajouter le montant du fonds de roulement de Télémeyrin SA à la date comptable du 31 mars 2012. Ce montant sera connu d'ici la fin du mois de mai, dès que l'organe de révision aura attesté les comptes à fin mars. Le Conseil administratif estime ce montant, sans engagement, à au minimum CHF 100'000.-. La Commune a déjà reçu le 90% du montant de la vente au moment de la signature. Le solde, après ajustement du montant du fonds de roulement, sera versé d'ici la fin du mois de mai.

La Commune s'est engagée quant à elle contractuellement auprès de Cablecom, pour une période de trois ans à compter de la signature de la vente, à ne pas exercer d'activités concurrentes à Télémeyrin SA ou à celles de l'acquéreur.

Pour information, la Banque cantonale de Genève qui détenait 39% des actions a également vendu le 12 avril 2012 son capital à la société Cablecom qui détient dorénavant le 100% des actions.

Assainissement de la cité / galerie d'évacuation des eaux claires

Suite à la fin des travaux du pousse-tube, nous vous informons que l'inauguration de la galerie d'évacuation des eaux claires de Meyrin aura lieu le 22 juin 2012 à 18h00, à l'esplanade de la patinoire couverte, en présence de la population meyrinoise et des autorités.

Quartier de la Citadelle / démolition et reconstruction du bâtiment de l'Arsenal de Meyrin-Mategnin – rue Robert-Adrien-Stierlin 3

La Commune a reçu du DCTI, en date du 2 mai 2012, un dossier d'approbation des plans de démolition et de reconstruction d'un bâtiment militaire sis 3, rue Robert-Adrien-Stierlin, soumis à enquête publique auprès de la population meyrinoise. Elle aura lieu du 8 mai au 7 juin 2012 et le dossier complet est consultable en mairie durant cette période.

3bis. **Délibération n° 2012-25 proposant au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant Daniel Randin au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er juillet 2012**

Mme Girardet indique que le Bureau propose le vote immédiat et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2012-25**

proposant au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant Daniel Randin au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er juillet 2012

Vu la démission du capitaine Bernard Vouilloz pour raisons professionnelles, avec effet au 30 juin 2012, selon sa lettre du 10 octobre 2011;

Vu les résultats obtenus par le candidat lors de l'école de commandant de compagnie 2012 organisée par la Sécurité civile cantonale;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif;

Vu l'article 19 du règlement d'application (F 4 05.01) de la loi du 25 janvier 1990 sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers;

Vu l'article 24 du règlement d'application (F 4 05.01), chiffre 9 (capitaine) et chiffre 10 (dérogation), de la loi du 25 janvier 1990;

Vu l'article 30A, chiffre 2, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de proposer au Conseil d'Etat la nomination du premier-lieutenant Daniel Randin au grade de capitaine, commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er juillet 2012.

* * *

4. Délibération n° 2012-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 89'000.- destiné à l'étude de faisabilité des travaux d'extension du Théâtre Forum Meyrin

Etant employé au Théâtre Forum Meyrin, **M. Gaetanino** annonce qu'il ne prendra pas part aux débats ni au vote.

Mme Girardet mentionne que le Bureau propose le vote immédiat et ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Boget indique qu'une double commission de culture a eu lieu en début d'année au théâtre, à laquelle ont été présentées les diverses problématiques et les besoins d'adaptation de la salle de théâtre pour les activités de la saison et des associations. Les problèmes évoqués concernaient principalement l'intérieur du théâtre (sièges, élévateurs, sonorisation et sécurité) et une étude complète a été remise aux membres de la commission avec des propositions de solutions chiffrées. Le projet présenté ce soir porte sur la scène qui doit être adaptée afin de répondre aux exigences du monde du spectacle ainsi que des associations dont les attentes sont de plus en plus grandes.

Elle ajoute que cette étude a pour objectif de vérifier la faisabilité de l'agrandissement de la scène et doit être confiée à un bureau d'architecte. Elle devra porter sur trois aspects, à savoir l'usage de la scène, l'usage urbain (impact sur l'extérieur du bâtiment) et enfin les contraintes normatives puisque ces travaux nécessiteront des permis de construire, des garanties au niveau de la sécurité et de nouvelles installations.

En résumé, **Mme Boget** indique que ce crédit, qui permettra également de financer une étude d'ingénieur, vise à déterminer la possibilité et les incidences des mesures envisagées ainsi que leurs coûts. Elle relève encore qu'il est important de savoir dans quel sens orienter l'avenir de Forum Meyrin, tant pour le théâtre que pour les associations.

M. Girardet relève que les membres de la commission ont effectivement pu constater que certains travaux devaient être effectués, au niveau des sièges, de la jauge, de la sécurité et de l'insonorisation. Il aurait donc tout à fait compris le dépôt d'une délibération ayant pour objet un crédit d'étude visant à résoudre ces problèmes réels.

Par contre, le MCG n'est pas convaincu de l'utilité d'une préétude. En effet, les gros travaux de génie civil occasionnés par le déplacement de la scène entraîneraient d'énormes dépenses non prévues dans le plan quinquennal des investissements. En outre, le Grand Conseil étudie actuellement une nouvelle loi sur la culture prévoyant que le canton prenne en charge certaines infrastructures mais le projet d'agrandissement du Forum n'y est pas inclus. Enfin, si une étude devait être menée pour des travaux envisagés une dizaine d'années plus tard, il va de soi que les prix définis aujourd'hui ne seraient alors plus valables.

Pour ces raisons, **M. Girardet** annonce que le MCG refusera l'entrée en matière, et il demande au Conseil administratif de soumettre un projet de délibération portant uniquement sur les objets considérés comme prioritaires par la commission de culture.

Mme Boget explique que ce projet ne figure pas dans le plan des investissements parce que les problèmes ne sont apparus que récemment. En revanche, ce plan prévoit la construction d'un parking souterrain et l'aménagement de la place en surface. Il est donc proposé une étude de faisabilité aujourd'hui afin qu'il soit tenu compte de l'agrandissement du théâtre, qui s'avérera nécessaire à terme, lorsque les grands chantiers seront entrepris.

Quant au projet de loi cantonale sur la culture, elle indique à M. Girardet que le théâtre Forum Meyrin en a été retiré puisqu'il s'agit d'un théâtre municipal.

M. de Préville ne s'oppose pas à l'entrée en matière mais au vote immédiat. Il regrette qu'il n'y ait aucun rapport de commission et relève certaines incohérences. En effet, l'exposé des motifs et le projet détaillé n'ont que peu de rapport et il n'est pas convaincu de la pertinence des sommes avancées, ni de l'utilité d'un architecte, contrairement à l'ingénieur civil et au scénographe.

En conclusion, si l'entrée en matière est néanmoins acceptée, il proposera un amendement demandant de ramener le budget à CHF 49'000.-.

M. Tremblet annonce que les PDC s'opposeront également à l'entrée en matière car ces travaux ne figurent pas dans le plan des investissements dont le montant est déjà très élevé. Il considère que ces travaux ne sont pas prioritaires et trouve donc inopportun de financer maintenant une étude de faisabilité qui ne sera probablement plus valable lorsque les travaux pourront être entrepris.

Si l'entrée en matière devait néanmoins être acceptée, son groupe s'opposera au vote immédiat puisque la commission de culture évoquée par Mme Boget n'a donné aucun préavis sur la clause du besoin.

M. Hulliger note qu'il a été longuement discuté de la programmation des spectacles et du fait que certains doivent être refusés faute de pouvoir être accueillis dans le théâtre. Il n'est certes pas de la prérogative des conseillers de donner une orientation sur la programmation du théâtre mais c'est à eux de fixer l'enveloppe budgétaire. Or, il ne pense pas que ce théâtre doive devenir un lieu de renommée internationale avec des grands spectacles mais plutôt se contenter de faire avec ce qu'il a, d'autant plus que la salle actuelle convient pour de nombreux spectacles.

En résumé, il juge inutile d'investir de gros montants pour modifier la salle et propose de surseoir à cette délibération tant que le Municipal n'aura pas décidé de l'orientation à donner à ce théâtre. Il estime en effet onéreux de dépenser CHF 90'000.- juste pour voir et s'opposera donc à l'entrée en matière. Si elle est acceptée, il votera pour le renvoi de cet objet en commission.

M. Hernot mentionne que les socialistes sont favorables à l'entrée en matière. Il précise en effet qu'il ne s'agit pas d'une préétude mais d'une étude de faisabilité qui permettra d'avoir un élément de réflexion sur le devenir du théâtre. C'est une étape indispensable avant de convoquer une commission des travaux publics.

Au nom de l'UDC, **Mme Hayes** trouve ceci prématuré et fait remarquer que le théâtre n'existe que depuis 15 ans et a très bien fonctionné depuis lors. Elle considère qu'il y a d'autres priorités et annonce que son parti refusera donc l'entrée en matière.

M. Orlandini mentionne que les libéraux-radicaux refuseront également l'entrée en matière, d'autant plus que la Commune va au-devant d'années difficiles. Il demande que l'administration revienne avec un projet portant sur des améliorations du matériel et de la sécurité.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix l'entrée en matière qui est refusée par 15 non et 10 oui.

(M. Gaetanino n'a pas pris part au vote)

* * *

5. Délibération n° 2012-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'630'650.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de onze véhicules et engins pour les besoins des services de la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement

M. Devaud explique que ce projet émane du service de l'environnement et que les 11 véhicules sont destinés aux services la petite enfance, du développement social et emploi, de la police municipale et de l'environnement. Il propose donc de renvoyer cette délibération à la commission d'environnement où toutes les explications seront données.

Mme Girardet ajoute que le Bureau va dans le même sens et demande si quelqu'un refuse l'entrée en matière.

Etant donné que ces achats concernent plusieurs services, **M. Girardet** demande que cette délibération soit renvoyée à une commission élargie.

M. Devaud relève que l'on procède ainsi depuis longtemps pour les acquisitions de véhicules et que la convocation d'une commission élargie a un coût.

M. Girardet fait remarquer que le montant des jetons de présence en question est dérisoire par rapport au crédit demandé. En outre, il rappelle à M. Devaud que son prédécesseur avait voulu présenter une demande de crédit global pour des achats de véhicules et qu'il avait été demandé de scinder le budget pour le renvoyer à plusieurs commissions spécialisées.

Mme Boget signale que tous les élus peuvent assister aux commissions.

Il n'y a pas d'autre remarque et il est donc procédé en premier lieu au vote du renvoi de la délibération n°2012-20 à la commission d'environnement élargie.

Cette proposition est refusée par 10 oui, 12 non et 4 abstentions.

Mme Girardet met ensuite aux voix le renvoi de cet objet à la commission d'environnement.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

6. Délibération n° 2012-21 relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 1'050'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux, Meyrin-Village et Champs-Frêchets, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-ciel

M. Devaud mentionne que ce projet fait suite à différentes remarques de conseillers municipaux ainsi qu'à la demande de plusieurs conseils d'établissement. Un mandataire a donc réalisé une étude sur ces emplacements de jeux, et il est proposé de renvoyer cet objet à la commission d'écoles et jeunesse & gérance et entretien des bâtiments conjointe.

Il ajoute que l'école des Boudines n'est pas incluse dans ce projet puisqu'elle va être transformée et qu'une réflexion sur les jeux sera menée dans le cadre de la rénovation générale. L'école du Livron n'est pas concernée non plus dans la mesure où la directrice de l'établissement a indiqué qu'il n'y avait pas d'urgence à y entreprendre de tels travaux.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas, et elle ouvre le débat sur le renvoi en commission.

M. Girardet rappelle qu'un crédit d'étude de CHF 180'000.- a été voté le 21 juin 2011 qui prévoyait un budget maximal de CHF 1 mio pour la rénovation de l'ensemble des jeux. Or, en tenant compte de l'étude, il y a déjà un dépassement de CHF 230'000.- et deux sites ne sont pas compris dans le projet. Aussi le MCG veillera-t-il attentivement à la manière dont sera dépensé ce crédit.

M. Girardet ajoute encore qu'il avait demandé en juin 2011 que la commission d'écoles et jeunesse reçoive les projets, ce qui n'a pas été fait.

M. Hulliger confirme la remarque de M. Girardet quant au plafonnement du budget à CHF 1 mio et souhaite donc que les commissaires soient attentifs à cet aspect et que rien ne soit rajouté à cette somme. En outre, il s'étonne qu'il n'y ait pas de besoins particuliers pour l'école du Livron.

En conclusion, avant de discuter des projets proprement dits, il aimerait que la commission discute de la procédure suivie et du dépassement de budget.

M. Devaud fait remarquer à M. Girardet que le montant du crédit d'étude a été intégré dans le budget demandé ce soir.

Il ajoute que le chef du service pensait que le plafond de CHF 1 mio concernait les travaux et non pas l'ensemble du processus. Il relève enfin que les démarches ont été menées en collaboration avec les conseils d'établissements qui se sont entretenus directement avec les mandataires.

Mme Boget note qu'effectivement, le service du développement social et emploi n'a pas été consulté pour les aménagements puisque les discussions ont été menées avec les directeurs d'établissement.

M. Hulliger aimerait savoir si le montant de l'étude a été déduit du projet de délibération.

Il n'y a pas d'autre remarque et il est donc procédé au vote du renvoi de la **délibération n°2012-21** à la **commission d'école et jeunesse & gérance et entretien des bâtiments conjointe**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2012-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers**

M. Tschudi explique que les délibérations faisant l'objet des points 7 à 9 de l'ordre du jour constituent en réalité des avances de frais, qui seront remboursées par les bénéficiaires des droits de superficie communaux.

Il ajoute que la délibération pour l'étude du parking des Sports est comparable à celle votée pour l'étude du parking Vergers-Arbères mais inclut en outre les prestations de développement de projet, à savoir la création d'une structure juridique et financière pour la future exploitation, le contrôle des coûts et des délais, etc.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et ne demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **délibération n°2012-22** à la **commission ad hoc quartier des Vergers**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

8. Délibération n° 2012-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas, et elle ouvre donc le débat sur le renvoi en commission.

M. Girardet aimerait savoir pour quelle raison il n'y a pas une demande de crédit global pour toutes les études.

M. Tschudi répond que le crédit d'étude pour le parking Vergers-Arbères a été présenté dès que le budget a été établi afin de pouvoir avancer avec ce dossier. Il reconnaît que le crédit pour le mandat de pilotage aurait dû y être intégré, mandat qui porte surtout sur les aspects financiers de ce dossier, et indique que cet élément a été pris en compte pour le crédit d'étude du parking des Sports.

M. Robert se demande si les délibérations n^{os} 2012-23 et 2012-24 portent vraiment sur des crédits d'étude. En effet, il est question de mandats de pilotage dont il ne conteste pas la nécessité alors qu'il ne trouve pas judicieux de faire des études qui risqueraient de ralentir le processus.

M. Tschudi trouve cette remarque pertinente et note que la commission pourra modifier le projet en conséquence.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote le renvoi de la délibération n°2012-23 à la commission ad hoc quartier des Vergers.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

9. Délibération n° 2012-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière, et **Mme Girardet** met donc au vote le débat sur le renvoi en commission.

En premier lieu, **M. Tschudi** s'étonne qu'il soit mentionné "étude" dans le libellé, ce qui ne correspond pas au but de cette délibération.

Il explique que la Commune n'ayant pas encore attribué ses droits de superficie, elle a confié la représentation de ses droits à bâtir à un prestataire externe qui défend les objectifs communaux, tant au niveau financier qu'écologique, et qui s'assure de l'adéquation aux exigences légales et financières des différentes démarches entreprises avec les autres propriétaires.

M. Tschudi indique que cette personne a déjà fourni de telles prestations, financées par le biais de la délibération n° 2011-35a destinée à financer les études préliminaires à la réalisation du quartier des Vergers, mais qu'un nouveau crédit doit être voté tant que les droits de superficie n'auront pas été attribués.

La parole n'est pas demandée et **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la délibération n°2012-24 à la commission ad hoc quartier des Vergers.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

10. Délibération n° 2012-16a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011. Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S)

11. Délibération n° 2012-17a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011. Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S)

et

12. Délibération n° 2012-18a relative à l'approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S)

Mme Girardet explique que ces points seront traités ensemble mais feront l'objet de votes séparés.

M. Hernot donne connaissance du rapport des commission des finances:

"Les résultats des comptes de l'année nous ont été présentés au Conseil municipal d'avril par M. Devaud, conseiller administratif délégué aux finances. Le budget 2011 avait été préparé avec optimisme, M. Devaud présentait alors le budget par ces mots: "Les craintes liées à la crise financière et l'attitude prudente qui avait prévalu lors de l'établissement du budget 2010 ont fait place à une certaine audace dans l'estimation des recettes fiscales afin de pouvoir compenser la forte progression des charges".

Un an après, la réalité est toute autre comme le signale M. Devaud dans sa présentation des comptes 2011 : "A la lecture des comptes, vous pourrez d'emblée constater que les belles années présentant des excédents fiscaux importants sont révolues".

Si les revenus provenant des impôts des personnes physiques accusent une légère augmentation par rapport aux comptes 2010 (CHF + 464'146.28), ceux des personnes morales, et par conséquent de la taxe professionnelle, sont en forte régression (CHF - 14'752'873). Cela nous montre que les effets de la crise sur les recettes fiscales se font avec retard et que les prévisions pour les prochaines années seront très incertaines.

Une première commission d'urbanisme et finances élargie nous a permis de prendre connaissance de l'état des investissements à fin 2011. 13 comptes ont été clôturés en 2011 pour un montant de CHF 459'054.76. Les investissements nets pour l'année 2011 se montent à CHF 14'717'348.60. Les investissements sont actuellement entièrement autofinancés par la trésorerie de la Commune.

Durant les dix-sept séances de commission des finances élargie, nous avons passé en revue tous les comptes des différents services de l'administration. Pour ne pas allonger ce rapport, nous saluons madame la maire, messieurs les conseillers administratifs, monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les chefs de service qui ont participé à ces séances. Nous les prions de transmettre nos remerciements à leurs collaborateurs pour le travail effectué tout au long de l'année pour maintenir le budget à l'équilibre.

Aucun des chiffres n'ayant été modifiés au cours de ces séances, la très grande majorité des comptes a été validée à l'unanimité. Je ne préciserai que les autres situations.

Séances du 17 avril 2012

Service de la culture

- *Théâtre Forum Meyrin*

De nombreuses questions ont trait à la billetterie et à la vente des abonnements. La diminution des abonnements est due au changement d'habitude des spectateurs que l'on constate sur l'ensemble des salles romandes. La tendance est en train de s'inverser. En ce qui concerne la diminution des recettes de billetterie la raison en est la diminution du nombre de spectacles.

Pour l'avenir, le Théâtre Forum transmettra le taux d'occupation par spectacle et le coût à la charge du Théâtre pour l'utilisation des locaux par les sociétés meyrinoises.

- *Culture*

La prise en charge d'une partie des frais, par la Commune, pour la fête de l'arrivée du tram au Cern laisse perplexe un commissaire.

Il lui est répondu que la grande majorité des frais a été prise en charge par le canton. La Commune ayant voulu faire de cet événement une grande fête populaire, elle s'est engagée pour CHF 20'000.-.

- *Bibliothèque*

Les commissaires sont satisfaits de la présentation de l'évolution de la bibliothèque, tant dans l'accueil proposé aux Meyrinoises et Meyrinois que dans l'évolution vers le prêt de nouveaux médias. L'ouverture à une nouvelle clientèle, chômeurs, étudiants, etc. est saluée.

Service de l'état civil

Le service de gestion Infostar suscite quelques interrogations. Ce système fédéral ne permet que la consultation par canton. Un commissaire s'étonne de cette restriction.

Un registre informatique cantonal complémentaire à Infostar, registre dont sont équipés (presque) tous les cantons romands, avait été prévu. Or, ce projet cantonal, étouffé par la décision de Mme Rochat, justifie un non dépensé.

Service de l'environnement

Le taux de récupération des matières premières sur la Commune est en progression. En 2011 il a été de 0.3%, alors que dans d'autres communes, ce taux a régressé. Il faut noter que la commune de Meyrin se situe au-dessus de la moyenne cantonale, avec 46% de déchets triés; elle est cependant pénalisée en termes statistiques par le fait que les déchets d'activités industrielles y sont intégrés aux ordures ménagères. Le chef de service formule l'espoir qu'à l'avenir, des infrastructures et services performants ainsi que des mesures de sensibilisation et de répression mèneront le taux de tri à 50%.

Séances du 19 avril 2012

Service d'information et communication

La liaison fibre optique des sites de l'administration est terminée à l'exception du centre sportif de Maisonnex, dont la liaison est jugée encore trop onéreuse considérant sa relation coût/utilité.

Le pilotage à distance des chaufferies pour huit sites importants de la Commune a aussi été réalisé.

Service de la police municipale

La police municipale a subi une baisse importante dans ses effectifs en 2011. Aujourd'hui, de nouveaux postes ont été attribués et plusieurs agents sont en formation.

Ces problèmes d'effectif n'ont pas empêché le service de gérer les difficultés de circulation liées aux nombreux travaux existant sur la Commune. Par contre cela a entraîné une diminution du nombre d'amendes.

Le service n'est plus en charge des passeports car les communes ne peuvent pas délivrer des documents biométriques. Il continue le service des cartes d'identité.

Service du feu

L'agrandissement de la caserne, l'aménagement des vestiaires et une importante campagne de recrutement ont marqué l'année 2011.

Service de la protection civile

En 2011, 803 jours de cours ont été accomplis.

L'organisation régionale de protection civile de Meyrin-Mandement a été engagée pour le slow-up, la course cycliste de la classique genevoise à Satigny et les foulées automnales de Meyrin, et pour deux cours d'aide donnés au profit de la collectivité sur la réserve de Mategnin pour Pro Natura. Ces activités ont mis en évidence le rôle de la protection civile auprès des habitants.

Service des aînés

Les personnes en âge AVS sur la commune sont au nombre de 4'392, elles représentent donc une proportion importante de la population (20%). Les manifestations du Noël des aînés, de la fête de l'été et du club de midi voient de plus en plus de participants. Cette évolution est préoccupante pour l'organisation de ces manifestations.

Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

- **Énergie**

En améliorant les points demandés par l'audit de 2010, la Commune a non seulement conservé le label Cité de l'énergie mais elle a amélioré ses prestations dans le domaine.

Un plan directeur communal de l'énergie a été élaboré, puis adopté par le Conseil municipal en avril 2011.

On constate des améliorations énergétiques en 2011 au centre sportif de Maisonnex, avec une diminution de plus de 30% de la consommation d'électricité et de gaz correspondant à une économie annuelle de CHF 42'000.-. Le bilan des raccordements CAD sur la mairie, l'école du Livron, l'école de Meyrin-village et le Forum est encourageant, avec une baisse de 30% des émissions de CO₂.

- **Urbanisme**

De nombreux travaux importants ont été entrepris:

- le démarrage de l'aménagement du parc Lect,
- les chantiers lourds de génie civil (galerie de décharge et CAD),
- le démarrage du chantier du boulodrome,
- le démarrage de la rénovation du 307b, route de Meyrin,
- la poursuite de l'étude pour l'école et le parascolaire des Boudines,
- la réhabilitation de la piscine des Champs-Fréchets,
- et surtout, le démarrage de la phase opérationnelle du nouveau quartier des Vergers, impliquant des ressources communales très importantes.

Séances du 24 avril 2012

Service de la petite enfance

En 2011 les projets pédagogiques ont été finalisés dans les trois institutions. Une cérémonie a marqué leur officialisation. Il existe maintenant des directives auxquelles les équipes peuvent se référer.

Le monde de la petite enfance est un milieu qui a beaucoup évolué, les situations des familles ont changé et la diversité des attentes également. Les métiers se sont aussi modifiés; pour exemple les nurses et les jardinières d'enfants n'existent plus et les nouveaux professionnels sont des éducateurs/trices de l'enfance. Il faut donc maintenant réfléchir à de nouvelles organisations du travail.

Accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement: la structure a été mise en place en 2010 et un grand travail a dû être fait pour s'adapter aux nouvelles conditions. En janvier 2011, 50 accueillantes familiales ont ainsi été engagées dont 28 à Meyrin. La transition se passe bien. Meyrin abrite 30,75 places d'accueil (en équivalent plein temps), atteignant ainsi l'objectif prévu pour 2011 qui était de 30 places.

2011 a vu l'introduction de produits "bio" et locaux (Grta) dans les menus de la petite enfance et ceci en collaboration avec le DSR.

Service écoles et jeunesse

- *Ecoles*

La mise en place du nouvel horaire scolaire entraînera des modifications importantes dans le service.

Pour 2011, les activités en lien avec les écoles en 2011, à savoir :

- *versement de subventions pour des activités extrascolaires,*
- *le réseau animation enfants,*
- *participation aux conseils d'établissements,*
- *gestion des restaurants scolaires,*
- *manifestation publiques rattachées aux écoles (fête des écoles, les cyclades).*

- *Jeunesse*

Un travail de sensibilisation a été effectué auprès des jeunes. L'un concerne les problèmes liés à l'alimentation et l'autre, déjà mis en œuvre en 2010, s'attache à la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes. Une soirée d'échanges avec les parents a été organisée afin de répondre à leurs inquiétudes et une visite de la police municipale auprès des commerçants pour les informer des directives concernant l'alcool et les jeunes a eu lieu.

Service développement social et emploi

- *Action sociale*

Le service dans ses activités de soutien a rendu de manière détaillée toutes les formes de soutien qui sont apportées à la population. Le service a été très engagé dans la mise en place de l'Antenne objectif emploi. D'autre part il s'est appliqué à concrétiser l'opération appartement relais.

- *Coopération au développement*

27 associations locales ont reçu le soutien de la coopération au développement. Le service a organisé la manifestation "Portes ouvertes sur le monde".

- *Emploi*

Démarrage des ateliers collectifs à travers des actions comme la rédaction de lettres de motivation, de curriculum vitae, le développement du réseau personnel, les entretiens d'embauche, etc. Il était également question d'organiser trois sessions d'ateliers mais seules deux ont été réalisées.

Deux manifestations "à la rencontre des métiers" ont été rendues possibles grâce au travail de réseau (Collège de la Golette, Transit, Maison Vaudagne). Une quarantaine d'employeurs y ont participé.

Durant l'année 2011, 441 demandes de candidatures à l'emploi ont été enregistrées dont 219 ont trouvé une solution.

Séances du 26 avril 2012

Service des sports et sécurité au travail

- *Sécurité au travail*
 - *Mise en place d'un plan d'évacuation pour trois bâtiments dont l'Arc-en-ciel et les Boudines.*
 - *Sensibilisation de tous les nouveaux collaborateurs aux principes de base de la MSST.*
 - *Coordination générale de la sécurité au travers d'un comité de sécurité.*
 - *Campagne de sécurité en collaboration avec la SUVA avec pour thème "souffrir du dos n'est pas une fatalité".*

Sports

Points forts:

- *Collaboration avec le service des travaux publics sur la réalisation du boudrome.*
- *Les mercredis à ski ont été renouvelés et 41 enfants y ont participé.*
- *Mise en place du logiciel de réservation des courts de tennis par Internet.*
- *Prise en charge de l'entretien et du suivi de la nouvelle installation des jeux d'eau de Vaudagne.*
- *Pose d'une couverture thermique sur la piscine de Maisonnex. Ceci a permis une économie substantielle (voir "Energie" ci-dessus).*
- *2011, année du bénévolat. Le service des sports a pris en charge une soirée festive pour les bénévoles des associations tant sportives et culturelles que sociales.*

Service de gérance et entretien des bâtiments

Suite au décès de M. Dessimoz, le service a vécu sans responsable pendant six mois. Cependant, une importante partie des travaux a été faite. Il est à souligner que le service a dépensé plus de CHF 7 millions et il faut féliciter le personnel de la gérance, notamment les secrétaires, qui en ont assumé seules la gestion.

Séances du 2 mai 2012

Service de l'administration générale

Les statistiques indiquent qu'en 2011, il s'est tenu dix séances de Conseil municipal, dix séances de bureau, et 116 séances de commission. Les séances de commission ont baissé en nombre par rapport aux années précédentes où leur nombre avoisinait 130, induisant une baisse dans les jetons de présence à verser, même si les membres des commissions sont plus nombreux qu'auparavant (14 personnes contre 11 auparavant).

La délibération n° 2011-27 avait été votée avec un montant de CHF 145'000.- pour la mise en œuvre de mesures organisationnelles au service de l'environnement. Or, le service de surveillance des communes a demandé que ce montant soit inscrit en dépassement dans le compte de fonctionnement et non d'investissement.

Plusieurs dossiers, dont les ressources humaines, recrutement, urbanisme, finances, sont venus alourdir encore la facture. A noter qu'à partir de 2012, le recrutement se fera davantage sans l'aide de prestataires.

Service des ressources humaines

L'introduction du nouveau statut du personnel au 1er janvier a exigé un certain effort de la part du service des ressources humaines (révision complète des mécanismes salariaux et de certaines procédures). Malgré cela, il subsiste un non-dépensé sur l'ensemble du budget ressources humaines, dû aux nouveaux postes votés mais engagés surtout sur le deuxième semestre.

La commune compte 376 collaborateurs. Le personnel au 31 décembre 2011 était composé de 60% de femmes, une proportion inchangée par rapport à 2010. L'âge moyen est de 42 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes.

Service des finances

Les diverses rubriques de recettes et de charges sont présentées. Comme il a été dit en introduction, les évaluations de l'administration cantonales sur les rentrées fiscales amène les comptes 2011 pratiquement à l'équilibre alors que ces dernières années, ces mêmes évaluations faisaient apparaître un excédent de plusieurs millions.

Plusieurs remarques sont faites sur les estimations de l'administration cantonale qui "paraissent incroyables d'imprécision", remarques qui ont de quoi surprendre car le mot estimation porte en lui la notion même d'inexactitude.

Le montant des charges du service finances a été préavisé favorablement par 13 oui et 1 abstention. Les revenus ont été préavisés favorablement par 11 oui et 3 abstentions.

Le président passe au vote des comptes 2011:

Charges comptes 2011: CHF 85'288'704.81 acceptées par 13 oui et 1 abstention

Revenus comptes 2011: CHF 85'378'556.27 acceptés par 11 oui et 3 abstentions

Excédents comptes 2011: CHF 89'851.46 acceptés par 11 oui et 3 abstentions.

Vote des délibérations:

- La délibération n° 2012-16 sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et bilan 2011 est acceptée par 13 oui et 1 abstention.**
- La délibération n° 2012-17 sur les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011 est acceptée par 13 oui et 1 abstention.**
- Le délibération n° 2012-18 sur l'approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile OPC Meyrin-Mandement est acceptée à l'unanimité."**

M. de Préville donne connaissance de la position des Verts:

"Nous tenons tout d'abord à remercier tout le personnel de notre administration communale pour sa bonne tenue des comptes, pour les explications qu'il nous a fournies lors des sessions de revue des comptes et à le féliciter pour son excellent travail au cours de l'exercice 2011, en réussissant à respecter le budget en dépit de turbulences budgétaires sur lesquelles nous allons revenir dans un instant.

L'exercice de révision des comptes a deux objectifs pour un Conseil municipal:

1. s'assurer que le budget voté est respecté (ce qui est le cas à Meyrin depuis de nombreuses années);
2. s'interroger sur les services rendus à nos contribuables et mieux comprendre les problèmes et défis des services de l'administration qui les rendent, ceci afin de pouvoir donner au Conseil administratif des directions pour préparer le prochain budget que nous examinerons à l'automne. Ce deuxième objectif est rendu pratiquement impossible par le fait qu'il est techniquement impossible de reconstituer, à partir des documents qui nous sont soumis, ce que coûte en totalité chaque service ou même dicastère. Pour de fumeuses raisons liées à une supposée confidentialité des salaires, les charges salariales des services ne correspondent pas aux dicastères et les dicastères ne correspondent pas aux services. En 2006, il y a donc six ans, nous avons voté l'acquisition (onéreuse) d'un logiciel (totalement surdimensionné, malgré les protestations des Verts) de comptabilité analytique. Depuis, un épais silence s'est abattu sur ce projet. Et nous continuons à naviguer dans le brouillard, ce qui jusqu'à cette année a pu être fait sans dommage, tant nous faisons d'excédents. Mais les temps changent et il va falloir naviguer parmi les écueils. Nous demandons donc instamment au Conseil administratif de nous présenter la comptabilité analytique des années 2009, 2010 et 2011 au plus tard en septembre 2012. Trois années doivent être reconstituées pour permettre de nous donner une perspective et déceler des tendances et des risques.

Venons-en aux comptes 2011 qui vont conduire au budget 2013.

L'année dernière, suite à une campagne agressive et un brin démagogique menée par les partis de l'Entente et le MCG, les Meyrinois ont voté pour une baisse des centimes additionnels de 45 à 43. L'argument avancé par les partisans de cette baisse était l'excédent "indécemment" (CHF 20 mio) réalisé en 2010. Selon certains d'entre eux, les Meyrinois étaient "volés"! D'aucuns proposaient même de baisser les centimes additionnels à 39. Ce qu'ils ont oublié d'observer est d'où provenait cet excédent: principalement des personnes morales, c'est-à-dire des entreprises qui avaient fait un excédent de CHF 13 mio en 2010 (impôt et taxe professionnelle) par rapport au budget. La conséquence de la baisse des centimes additionnels était estimée à environ CHF 2 mio qui, en regard d'un excédent de CHF 20 mio, semblait peu. Mais c'était sans compter sur les effets de la crise mondiale.

Les conséquences de la crise financière mondiale de 2008 sont loin d'être terminées. Cette crise, déclenchée aux Etats-Unis et qui a contaminé la planète, est un peu comme un coup de tonnerre: nous avons vu l'éclair qui a zébré la presse en 2008, mais nous n'avons pas vu la foudre tomber à nos pieds, ni senti les rafales de vent ou le bruit du tonnerre. Alors des esprits légers ont pensé que nous serions épargnés; que la Suisse, grâce à ses innombrables vertus, ne serait

pas affectée, etc. Belle insouciance ! Elle les a conduits à croire que notre commune continuerait à faire des excédents et que, donc, il était habile politiquement de montrer que l'on baissait les impôts.

Bref, les Meyrinois, bercés par l'espoir d'économiser quelques dizaines de francs sur leurs impôts, ont voté cette baisse des centimes additionnels de 45 à 43. Nos apprentis politiciens ont en réalité fait un cadeau à des entreprises au pied léger, prêtes à tout lâcher pour de meilleurs cieux.

Résultat: les comptes 2011 ont présenté un minuscule excédent de CHF 90'000.-, en grande partie dû à des revalorisations de biens communaux (stock de mazout). Sans cette baisse des centimes additionnels, cet excédent aurait été de CHF 2'000'000.- environ.

Pour rappel, le plan des investissements de notre commune prévoit une dépense annuelle d'environ CHF 25 mio. Ces investissements sont, contrairement aux projets pharaoniques réalisés récemment, inévitables et fort chers: rénovation de l'école des Boudines, réalisation d'un nouveau réfectoire, construction d'une nouvelle crèche, etc. Ces CHF 2 mio, perdus par la baisse des centimes additionnels, auraient participé à ces financements. Certes, la santé financière de notre commune est splendide: aucune dette, et environ CHF 60 mio de disponibilités liquides. Mais ce sont plus de CHF 240 mio qui sont prévus sur sept ans.

Comme l'ont montré les récents événements économiques qui ont secoué et continuent à secouer notre région (Novartis, Merck-Serono, Applied Materials, Gategroup), les effets de la crise vont commencer à se faire sentir très fortement ces prochaines années (nos chères banques ont commencé silencieusement à licencier). Et ceci aura des effets sur les comptes de la Commune.

Comme trop souvent l'ignorance, l'insouciance et le désir de plaire de certains politiciens vont faire que, pour pouvoir équilibrer nos comptes, nous devons très bientôt (probablement cette année) augmenter les centimes additionnels communaux, au moment où le canton abandonnera de son côté ses rabais fiscaux et où les contribuables seront dans des situations financières plus délicates à cause de la crise. Double peine.

Les Verts, parce qu'ils cherchent toujours à anticiper les événements, ont alerté leurs collègues du Conseil municipal et nos communiens de ces risques dans les différentes Feuilles vertes de 2010 et 2011 mais, comme trop souvent (par exemple, sur les questions climatiques), nos collègues de l'Entente et nos communiens ne nous ont pas entendus. Dommage... Ils (et nous avec eux) paieront durement, hélas, cette politique financièrement peu éclairée.

Les Verts voteront les comptes 2011."

M. Hamann fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Le groupe DC votera favorablement les trois délibérations concernant les comptes 2011. Les charges et revenus n'ont pas fait l'objet de commentaires spéciaux lors de l'étude de ces comptes, si ce n'est la baisse significative des entrées fiscales des entreprises meyrinoises. Doit-on voir là les conséquences de la crise ou d'une baisse des bénéficiaires de nos entreprises compensées par des retenues de réserves latentes dans les bilans ? Toujours est-il que, pour les finances de la Commune, plus de CHF 2 mio manquent à l'appel, ceci pour 2011 et vraisemblablement pour 2012 et suivants.

Avons-nous fini de manger notre pain blanc ? Pourrons-nous toujours investir pour le bien de nos communiens ? Oui mais plus aussi massivement qu'aujourd'hui. Les projets en cours doivent être apportés à leur terme. Les besoins urgents de la population restent une priorité. Notre attention face à la crise et ses conséquences doit toujours être à l'esprit. Nous devons toujours pouvoir intervenir le cas échéant. Pendant cette période d'incertitude face à ces problèmes, les priorités des investissements doivent être revues sous cet angle. Il faudra lisser dans le temps des projets d'utilité moindre. Je compte sur ce Conseil pour ajuster nos dépenses à la réalité économique, si toutefois les prévisions de l'administration fiscale cantonale sont dignes de foi et peuvent être un baromètre sûr.

Les coûts en personnel de la commune de Meyrin sont en constante augmentation. Ils suivent l'augmentation des prestations offertes à la population avec l'arrivée oh combien utile des crèches et de son personnel qualifié ainsi que les mesures anticrise que notre Conseil a mises en place. L'augmentation des charges de ce secteur s'est vu augmenter de façon significative. Nous ne contestons pas ces augmentations en personnel puisque nous les avons votées mais nous pensons que, pour les deux ou trois prochaines années, un frein à l'engagement de personnel complémentaire doit être entrepris. Nous devons trouver, là où c'est possible, des synergies ou, comme l'a fait la Confédération, mettre en place un programme d'abandon de tâches, ceci afin de dégager des forces vives pour les gros problèmes en personnel qui surgissent. Tout ne peut pas se résoudre par une augmentation de l'impôt. Nous venons de baisser les centimes additionnels de la Commune, l'impôt cantonal de même par votation populaire. Les entreprises créent des réserves pour garder des liquidités, nous, commune, nous ne pouvons pas créer de réserves mais baisser les investissements. C'est la seule solution acceptable par nous, par tous, l'administration qui conserve des prérogatives, la population qui ne se voit pas grevée de nouveaux impôts et les entreprises qui peuvent investir leurs liquidités dans la pérennisation de leur outil de travail.

Je remercie l'administration qui a tenu le budget 2011. Cette manière de faire nous permet encore cette année de payer nos investissements sans faire appel à l'endettement. Mais cela ne va pas perdurer car le plan des investissements aidant, notre autofinancement devra s'estomper ces prochaines années. Nous voterons donc ces comptes 2011 parfaitement tenus et serons encore plus attentifs aux futures dépenses de ce Conseil pendant les périodes moroses qui nous attendent."

M. Hernot donne lecture de la position des socialistes:

"Tout va bien, entendions-nous dans cet hémicycle l'année dernière. Les excédents de recettes de l'époque permettaient tous les fantasmes. Meyrin, ville modèle, avait su gérer la crise et tout était permis.

Aujourd'hui, effet retard, retour du boomerang, la réalité du monde économique nous rattrape. Les cadeaux de printemps auxquels nous étions habitués depuis plusieurs années ne font plus partie du paysage.

Le conseiller administratif en charge des finances relève que les baisses d'impôts au niveau cantonal et la baisse des centimes additionnels communaux ont été parmi les facteurs déterminants de ce manque de recettes. Cette volonté

systematique de diminuer la fiscalité n'est pas simplement, comme on l'analyse superficiellement, la volonté d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens. Augmentation qui n'est pas ressentie au même niveau par tous. Cette démarche est la volonté des partis de droite, en accord avec les milieux économiques, de prouver, en les appauvrissant, que les collectivités publiques n'ont pas les moyens d'assumer une politique sociale et d'assurer des services publics. Dans le prolongement de ces baisses d'impôts, tous les services publics - écoles, hôpitaux, transports publics, sécurité, approvisionnement en eau et en électricité etc. - seraient privatisés. On a vu, tant en Grande Bretagne qu'aux États-Unis, les conséquences dramatiques sur les transports et sur la fourniture en énergie. Les budgets d'entretien et de sécurité de ces entreprises n'ont pas résisté à la volonté de profit des actionnaires.

Le parti socialiste défendra dans le prochain budget les services municipaux qui ont pour but de venir en aide aux Meyrinoises et aux Meyrinois. Quoi qu'en pensent certains, nous nous baserons sur les estimations, par définition inexactes, de l'administration fiscale cantonale, pour l'étude du budget 2013. La recherche de l'équilibre budgétaire passera par l'analyse des besoins de tous les services de l'administration communale.

Pour conclure, le parti socialiste, approuvera les comptes 2011."

Après avoir adressé ses remerciements et félicitations à l'administration ainsi qu'au Conseil administratif, **M. Girardet** note que les comptes 2011 ne montrent aucun dépassement remarquable. Ils sont équilibrés puisqu'il n'y a pas eu d'heureuse surprise cette année, contrairement aux années précédentes, et le faible boni peut s'expliquer de plusieurs manières.

Il relève en premier lieu que les recettes fiscales baissent de 14% par rapport aux comptes 2010, les recettes des personnes morales ayant diminué de CHF 14 mio. Cette baisse importante s'explique surtout par la différence entre le rattrapage qui était de + CHF 10 mio les années précédentes, alors qu'il est demandé une rétrocession d'environ CHF 4 mio cette année.

Pour **M. Girardet**, il ne s'agit pas de mettre un carton rouge au Conseil administratif ou à l'administration mais aux experts financiers du canton. En effet, ceux-ci annonçaient l'an dernier un boni de CHF 20 mio par rapport au budget 2010 alors qu'il y a cette année une différence de 20 mio par rapport à 2010. Il juge inacceptable que ces experts prédisent une production des impôts des personnes morales de CHF 29 mio en 2010 et de seulement CHF 15 mio pour 2011.

Selon le Conseil administratif, poursuit **M. Girardet**, cette différence est probablement due aux provisions inscrites par les PME sur les prochaines années afin de se prémunir en cas de résultats moins bons. Les Verts expliquent que c'est vraisemblablement la conséquence de la baisse des centimes additionnels alors que, pour M. Hernot, il ne s'agit que d'une estimation qui est par définition inexacte. C'est d'ailleurs ce qui choque le MCG qui pensait que les comptes étaient basés sur des certitudes. C'est pourquoi il demandera des explications sur la manière d'évaluer les recettes fiscales, et il a pris note que le Conseil administratif mettra sur pied une séance d'information pour les conseillers municipaux, en collaboration avec l'administration fiscale, afin de préparer le budget 2013.

M. Girardet fait remarquer que le travail du parlement consiste surtout à contrôler les comptes et il ne comprend pas comment il pourrait adopter des comptes basés sur des estimations. Aussi souhaite-t-il que le Conseil administratif demande des explications à l'administration fiscale cantonale.

Il termine en relevant que la Commune n'est, pour l'instant, pas dans les chiffres rouges mais que les charges du prochain budget seront probablement supérieures à CHF 85 mio. En conclusion, il annonce que le MCG n'approuvera pas les comptes mais s'abstiendra.

Mme Schweizer fait part de la position de l'UDC:

"Nous avons remarqué que chaque service de l'administration a fait de gros efforts comme d'habitude afin de ne pas dépasser leur budget. Nous les félicitons. Malgré tout, nous ne jouissons pas du bénéfice que nous avons les années précédentes mais il faudra que l'on s'y habitue à l'avenir. Notre groupe votera ces comptes."

M. Tillmann donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe libéral radical de Meyrin-Cointrin a pris connaissance des comptes 2011 au travers des nombreuses commissions agendées par notre administration. Les chefs de service qui se sont succédés nous les ont présentés de manière claire et convaincante, donnant des réponses satisfaisantes à toutes nos questions.

Bien que constatant une très importante baisse des revenus sur les personnes morales, le modeste excédent de recettes dégagé et les comptes nous prouvent que le budget était réaliste et équilibré, j'ajouterai, entre autres grâce à la baisse du centime additionnel. On a échappé à un excédent.

Notre groupe a dénoncé lors de l'adoption du budget 2012, qu'il n'a d'ailleurs pas voté, l'augmentation pharaonique de plus de CHF 5 mio, par rapport au budget précédent. Nous ne sommes toujours pas convaincus que le meilleur moyen de coller à la réalité des excédents de recettes ait été d'augmenter le budget. Au vu des comptes 2011 et de son faible excédent, il va peut-être nous manquer près de CHF 5 mio de revenus pour les comptes 2012.

Aussi puisque le budget 2013 est déjà dans les têtes, nous pensons qu'il est important de le recentrer sur l'essentiel afin qu'il puisse être rééquilibré et tenir compte des conséquences de la détérioration économique qui auront des effets négatifs sur les rentrées fiscales futures, et ceci sans alourdir la fiscalité de nos citoyens et entreprises.

Il est clair que le groupe PLR n'acceptera en aucun cas une augmentation du centime additionnel. Nous demandons également lors de l'élaboration du budget 2013 que les lignes budgétaires concernant de nouveaux postes dans l'administration ou des travaux non récurrents nous soient présentées sous forme de délibération.

Nous réitérons nos remerciements à l'administration et à ceux qui y ont travaillé pour la présentation des comptes 2011

Le groupe PLR votera les comptes 2011 tels que présentés ainsi que les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires."

M. Hulliger, qui félicite les services pour avoir présenté des comptes bien tenus et cherché à limiter les dépenses, constate que le service de qualité à la population a été maintenu.

Par contre, il est interpellé par le service cantonal des finances, en particulier par la rectification d'impôt des années précédentes car il ne comprend pas que l'on verse à la Commune des reliquats sur les années 2008 et 2009, et que l'on demande ensuite à celle-ci de rétrocéder de l'argent à l'Etat. Il trouve également inquiétante la forte augmentation des charges de fonctionnement (+ CHF 11 mio par rapport à 2009 et + CHF 6.5 mio par rapport à 2010) alors que l'Etat annonce des revenus quasiment équivalents à cette année (env. CHF 85 mio).

En ce qui concerne la baisse des centimes additionnels, **M. Hulliger** constate que les estimations de revenus du canton sont quasiment identiques à celles des années précédentes. En effet, c'est le reliquat négatif qui a plombé les finances et risque d'hypothéquer les années futures. Il s'agira donc d'être attentif pour l'élaboration du budget 2013, en optant pour l'augmentation des centimes additionnels ou la baisse des charges, ceci d'autant plus au vu des importants investissements qui devront être réalisés.

En conclusion, au vu des problèmes financiers posés par la Canton, le groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises s'abstiendra sur ces comptes.

M. Devaud indique que le Conseil administratif a les mêmes interrogations que celles évoquées ce soir, et que ces inquiétudes sont partagées dans les autres communes et ont déjà été transmises à l'administration cantonale.

Les rentrées fiscales de deux des quatre années sur lesquelles la Commune se base pour établir le budget sont des estimations, les revenus fiscaux des deux autres années étant connus.

Il dit avoir contacté l'administration fiscale cantonale qui viendra présenter leur démarche en septembre dans la Commune mais il ne peut fournir d'autres explications ce soir. Il reconnaît en effet qu'il est difficile de comprendre que des comptes présentent entre CHF 12 mio et CHF 20 mio d'excédents financiers pendant plusieurs années et soient soudain juste équilibrés. **M. Devaud** tient encore à faire remarquer qu'un centime additionnel ne représente que CHF 2 mio et la baisse d'impôt cantonale CHF 3 mio, mais ceci ne concerne que les personnes physiques, dont les revenus sont légèrement supérieurs aux estimations.

En conclusion, il relève qu'il est difficile pour les services communaux de préparer un budget avec des estimations fiscales aussi peu fiables.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **Mme Girardet** met aux voix les différents objets:

a) **Délibération n°2012-16a**

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 21 OUI ET 5 ABSTENTIONS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2011 suivants, pour un montant total de CHF 3'202'594.67, soit :

No	Libellés	Dépassements en CHF
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	12 888.35
303	ASSURANCES SOCIALES	575.65
317	DEDOMMAGEMENTS	12 312.70
05	ADMINISTRATION GENERALE	288 257.67
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	78 622.10
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1 927.95
317	DEDOMMAGEMENTS	7 227.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	200 479.97
08	IMMEUBLES DU P.A.	53 256.55
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	12 098.90
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	14 935.85
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	17 002.65
319	FRAIS DIVERS	4 234.70
331	AMORTISSEMENTS P.A.	4 984.45
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	95 849.75
319	FRAIS DIVERS	90 510.90
330	PATRIMOINE FINANCIER	5 338.85
10	ETAT CIVIL	3 926.50
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	624.65
303	ASSURANCES SOCIALES	571.80
306	PRESTATIONS EN NATURE	2 400.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	330.05
11	POLICE MUNICIPALE	62 915.31
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	48 799.00
306	PRESTATIONS EN NATURE	750.03
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	12 038.08
351	CANTONS	1 328.20
16	PROTECTION CIVILE	11 103.01

**Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire**

301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	1 392.00
303	ASSURANCES SOCIALES	836.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	6 938.94
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1 616.40
319	FRAIS DIVERS	319.12
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	104 564.80
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	25 003.65
303	ASSURANCES SOCIALES	1 695.85
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	77 055.30
365	INSTITUTIONS PRIVEES	810.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	373 919.86
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	171 136.20
303	ASSURANCES SOCIALES	14 359.96
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	29 248.60
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	31 925.90
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	3 439.91
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	8 178.16
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	6 491.62
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1 274.90
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	6 397.71
365	INSTITUTIONS PRIVEES	1 466.90
375	Subv. redistribuées instit.privées	100 000.00
33	PARCS ET PROMENADES	77 791.50
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	69 860.65
306	PRESTATIONS EN NATURE	964.30
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1 995.91
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	3 458.19
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1 506.85
319	FRAIS DIVERS	5.60
34	SPORTS	362 478.55
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	85 239.90
303	ASSURANCES SOCIALES	9 209.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	21 530.25
306	PRESTATIONS EN NATURE	37 609.34
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	464.30
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	25 836.90
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	22 889.90
331	AMORTISSEMENTS P.A.	157 303.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	2 395.71
35	AUTRES LOISIRS	87 745.19
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	10 215.77
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	402.10
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	2 228.00
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	1 580.00

Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire

318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	7 792.72
331	AMORTISSEMENTS P.A.	39 000.00
366	PERSONNES PHYSIQUES	26 526.60
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	38 924.06
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	14 645.15
303	ASSURANCES SOCIALES	7 090.50
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	5 233.50
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	4 890.51
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	4 564.00
317	DEDOMMAGEMENTS	295.35
352	COMMUNES	2 129.00
366	PERSONNES PHYSIQUES	76.05
58	AIDE SOCIALE	5 366.12
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	4 711.81
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	195.60
361	CANTONS	458.71
62	ROUTES COMMUNALES	125 228.68
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	25 831.55
303	ASSURANCES SOCIALES	521.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	19 318.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	342.70
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	26 384.25
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	17 240.30
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	28 430.28
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	7 160.35
72	TRAITEMENT DES DECHETS	13 861.26
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	2 040.90
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	4 182.56
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	7 392.00
319	FRAIS DIVERS	245.80
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	16 372.03
303	ASSURANCES SOCIALES	700.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	15 286.20
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	18.50
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	80.93
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	285.80
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	1 335 543.04
363	PROPRES ETABLISSEMENTS	500 000.00
330	PATRIMOINE FINANCIER	164 106.67
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	671 436.37

94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	132 602.44
319	FRAIS DIVERS	3 249.24
320	ENGAGEMENTS COURANTS	438.20
330	PATRIMOINE FINANCIER	128 915.00
	TOTAL GENERAL	3 202 594.67

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b) Délibération n°2012-17a

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2011,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de CHF 85'288'704.81 aux charges et de CHF 85'378'556.27 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 89'851.46,

Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire

3. d'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de CHF 15'773'207.15 aux dépenses et de CHF 1'055'858.55 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 14'717'348.60,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 14'717'348.60 par l'autofinancement à raison de CHF 12'504'721.65 au moyen de la somme de CHF 12'414'870.19 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 89'851.46,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 89'851.46 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de CHF 237'732'058.24 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	106'513'939.96
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		131'218'118.28
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		237'732'058.24

et au passif un montant de CHF 237'732'058.24 qui se compose de:

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	4'681'600.59
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'377'293.75
- Provisions (nature 24)	17'527'654.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	10'273'257.60
- Fortune nette (nature 29)	<u>203'872'252.05</u>
Total du passif	237'732'058.24

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2011 à CHF 23'783'409.88.

c) Délibération n°2012-18a

n° 2012-18a relative à l'approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2011 de l'OPC Meyrin-Mandement.

Pause de 20h45 à 21h20.

* * *

13. **Délibération n° 2012-12a relative à l'approbation d'un complément des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010. Rapport de la commission des finances (M. Hernot, S)**

M. Hernot donne connaissance du rapport de la commission tenue le 2 mai 2012 sous la présidence de M. Hamann et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, et M. Cela, responsable du service des finances:

"M. Devaud annonce que des nouvelles lignes de compte ont été introduites au budget 2011 dans le budget de fonctionnement, afin de rendre les comptes du Théâtre Forum Meyrin plus lisibles. Les mêmes lignes de compte ont été utilisées pour les comptes 2010 mais la Surveillance des communes n'a pas accepté cette modalité et demande un complément de préavis, qu'il s'agit maintenant d'avaliser. Il s'agit d'une simple formalité qui mettra en accord les comptes et le budget 2010 afin que la Surveillance des communes puisse les accepter.

Les comptes concernés sont les suivants:

<u>Comptes</u>	<u>Dépassement</u>
30.309	CHF 177'000.-
30.310	CHF 25'638.04
30.311	CHF 42'049.46
30.313	CHF 57'000.-
30.319	<u>CHF 37'400.-</u>
Total	CHF 339'087.50

M. Cela précise qu'il s'agit d'une modification du plan comptable, et non de modifications des montants du budget ou des comptes.

Le président soumet donc au préavis de la commission des finances:

- **la délibération n° 2012-12 relative au complément des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 pour un montant de CHF 339'087.50 est préavisée favorablement à l'unanimité."**

La parole n'étant pas demandée, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n°2012-12a**

relative à l'approbation d'un complément des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 suivants, pour un montant total de CHF 339'087.50, soit :

No	Dépassements en CHF
compte 30.309	177'000.00
compte 30.310	25'638.04
compte 30.311	42'049.46
compte 30.313	57'000.00
compte 30.319	37'400.00
TOTAL	339'087.50

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

* * *

14. **Délibération n° 2012-01a relative à la division de la parcelle n° 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 1-3-5-7, rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à MM. Ferretti, Muñoz Borque, Iacovitti, Lotterio, Rosse sur les nouvelles parcelles issues de cette division. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)**

M. de Préville donne lecture du rapport de la commission des finances tenue le 25 avril 2012, sous la présidence de M. Hamann et en présence de M. Devaud et de MM. Cela, Chatelain, Donzé, Morand et Omarini de l'administration.

"Dans son souci constant d'offrir des terrains de remplacement à des entreprises de notre commune qui doivent déménager, Meyrin a, il y a plusieurs années, octroyé un droit de superficie sur une parcelle lui appartenant, rue des Ateliers, à quatre entreprises. Les propriétaires de ces entreprises s'entendaient bien et payaient collectivement le montant du droit de superficie. Tout allait bien dans le meilleur des mondes.

Malheureusement, suite à la vente de l'une de ces entreprises, les nouveaux propriétaires des lieux ont demandé le renouvellement de leur droit de superficie, car ils entendaient faire des investissements importants. Notre Conseil a répondu favorablement à leur requête en 2006. Las, notre innocence s'est trouvée confrontée aux arcanes des droits de propriété et aux arguties de leurs gardiens sourcilleux de la Surveillance des communes et du Registre foncier. Notre décision n'était pas valable.

La raison profonde était que la Commune avait octroyé un droit de superficie unique et qu'il y avait quatre entreprises qui en bénéficiaient. Nous ne pouvions donc pas renouveler partiellement le droit de superficie.

Le Conseil administratif a donc fait appel à un notaire qui nous a expliqué que, d'une part, la parcelle devait être scindée en sept: une des nouvelles parcelles restant sans droit de superficie à la Commune, les six autres étant composées de cinq parcelles assignées aux quatre entreprises et une parcelle commune pour en faire un parking, et que d'autre part, le droit de superficie actuel devait être transformé en quatre droits de superficie correspondant aux nouvelles parcelles. Ceci rendra chaque entreprise indépendante des trois autres et Meyrin pourra dès lors les renouveler indépendamment. Cette transformation implique que la durée, la rente et l'usage de chaque nouveau droit de superficie soient renégociés. Cette procédure de transformation est nécessaire pour éviter de multiples problèmes comme seuls les juristes et les fiscalistes sont capables d'en imaginer: modifications des hypothèques, droits de mutation, rappels d'impôts.

Le notaire, Me Jacques Wicht, auquel notre administration a fait appel, a fourni toutes les explications que les commissaires ont demandées de façon claire et complète.

A l'unanimité, les commissaires ont préavisé favorablement la délibération n° 2012-01a."

M. Girardet annonce que le MCG approuvera cette délibération qui précise clairement que le droit de superficie est accordé pour 40 ans depuis 2012.

M. Iswala fait part de la position des socialistes:

"Jusqu'à ce jour la Commune a été dépassée par une application laxiste des clauses du droit du contrat de superficie. La nouvelle redéfinition du droit de superficie de la Commune en tant que propriétaire du terrain et le droit de propriété du bâtiment permettront à la Commune d'imposer au nouveau droit de superficie les conditions qui lui semblent adéquates. Par exemple, les sous-locations actuelles seront soumises à autorisation de la Commune qui entend reprendre la maîtrise des contrats d'affectation de ces droits. La transformation de ce droit unique en quatre ou six droits où chaque atelier sera localisé sur une parcelle distincte va faciliter la gestion contractuelle du droit de superficie en s'adressant individuellement à chaque propriétaire.

Donc notre groupe soutiendra cette délibération et vous invite à faire de même."

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la **délibération n° 2012-01a**

relative à la division de la parcelle No 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 1-3-5-7, rue des Ateliers, la résiliation anticipée du droit de superficie actuel et simultanément l'octroi de nouveaux droits de superficies à MM. Ferretti, Muñoz Borque, Iacovitti, Lotterio, Rosse sur les nouvelles parcelles issues de cette division

Vu la cession onéreuse en 2006 par la société Electroplast SA (ex Léopold SA) à MM. Ferretti et Muñoz du feuillet 13029 n°2 représentant une part de copropriété de 3/6^e du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 13'029 de la commune de Meyrin (bâtiment situé au n°1, rue des Ateliers) dont elle était propriétaire;

Vu la demande de MM. Ferretti et Muñoz datée du 20 octobre 2006 d'être bénéficiaires d'un nouveau droit de superficie pour une durée de 40 ans compte tenu des importants investissements prévus;

Vu la délibération n°39/2006 adoptée le 21 novembre 2006 par 28 oui et 1 abstention;

Vu le régime de copropriété ordinaire régissant la propriété du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 13'029 sur la parcelle de base No 12'989;

Vu l'impossibilité juridique de conclure un droit de superficie distinct et permanent pour chaque copropriétaire, le droit de superficie distinct et permanent étant lui-même soumis au régime de la copropriété ordinaire ;

Vu les refus du registre foncier d'enregistrer ce nouveau droit de superficie et celui de la surveillance des Communes d'enregistrer la délibération No 39/2006;

Vu le projet de division parcellaire 17/2008 du 31 juillet 2008 effectué par M. Kupfer, géomètre, dont l'objectif est de diviser la parcelle de base No 12'989 de la Commune de Meyrin en autant d'ateliers existants pour faire cesser le régime de copropriété ordinaire du droit de superficie distinct et permanent et avoir ainsi un droit de superficie distinct et permanent pour chaque atelier;

**Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu l'accord de principe des 25, 28 juillet 2011 et 29 août 2011 de chaque copropriétaire, de procéder au partage du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 13'029 ;

Vu l'intérêt de mettre en valeur la parcelle No 12'989 fe 35, du cadastre de Meyrin, située au 1-3-5-7 rue des Ateliers de la Commune de Meyrin;

Vu l'intérêt juridique et pratique pour la Commune de Meyrin d'avoir un superficiaire par atelier, lié par un contrat de superficie individuel en lieu et place du contrat de superficie actuel soumis au régime de la copropriété ordinaire;

Vu la nécessité de valoriser la création d'emplois sur la Commune et de valoriser la zone industrielle avec des activités à valeur ajoutée;

Vu le contrat de droit de superficie actuellement en vigueur jusqu'en 2021;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

à la majorité qualifiée

1. d'annuler la délibération No 39/2006 relative à l'octroi d'un droit de superficie à MM. Ferretti et Muñoz, sur 3/6ème de la parcelle No 12'989 fe 35 du cadastre de Meyrin, propriété de la Commune, située au 1 rue des Ateliers sur la commune de Meyrin;
2. d'autoriser le Conseil administratif à mettre en œuvre avec le géomètre et le notaire la division parcellaire de la parcelle de base No 12'989 de la Commune de Meyrin, selon le projet de division annexé à la présente délibération, permettant de supprimer ensuite de partage, le régime de copropriété ordinaire du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 13'029, de sorte que chaque bénéficiaire des ateliers soit propriétaire, désormais individuellement, d'un droit de superficie distinct et permanent, correspondant à son atelier et ce, conformément à la proposition de la commune de Meyrin, lequel droit sera reconduit pour une durée supplémentaire de quarante ans (40 ans) pour chacun;
3. d'autoriser le Conseil administratif à conclure un droit de superficie distinct et permanent sur chaque parcelle issue de la division de la parcelle de base No 12'989 avec chaque copropriétaire actuel du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 13'029 et d'en prolonger la durée de quarante (40) ans, à compter de 2012;

4. de charger le Conseil administratif de négocier la rente de droit de superficie sur la base du loyer actuellement consenti par la FTI et aux règles d'indexation usuelles (3 ans sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation);
5. de charger le Conseil administratif à adopter les clauses et conditions de chaque droit de superficie et procéder aux mises à jour nécessaires au Registre Foncier pour ce qui concerne toutes les inscriptions (annotation, mention, gage, servitude) et procéder à la création de toutes servitudes utiles à la viabilité du projet;
6. de demander au Conseil administratif de veiller à ce que les travaux envisagés en 2006 par MM. Ferretti et Muñoz soient réalisés dans un délai maximal de trois ans;
7. de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre Foncier liés au partage du droit de superficie et à l'adoption de quatre nouveaux droits de superficie distincts et permanent;
8. qu'en conformité de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les contrats et tous documents notariés relatifs à ces opérations seront signés par le Conseil administratif.

* * *

15. **Délibération n° 2012-08a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin. Rapport de la commission des travaux publics & d'environnement conjointe (M. Cornuz, Ve)**

M. Cornuz donne lecture du rapport de la commission des travaux publics et d'environnement conjointe tenue le 18 avril 2012, sous la présidence de MM. de Préville et Hulliger (remplaçant M. Charpier) et en présence de MM. Tschudi et Devaud ainsi que de MM. Morand et Chatelain, respectivement responsables des services de l'urbanisme et des travaux publics ainsi que de l'environnement:

"Les présidents passent la parole au Conseil administratif pour une introduction sur l'objet de la commission de ce soir.

C'est M. Tschudi qui explique tout d'abord que l'objet de la discussion figure en bonne place dans l'image directrice de la planification territoriale de la Commune. Le Jardin alpin a passablement été malmené ces dernières années, notamment par les travaux du TCMC, mais aussi par un manque d'entretien et de protection dont la disparition de 50% des espèces végétales est une conséquence directe. A l'heure où la Confédération tire un bilan peu encourageant des résultats attendus lors de la signature des accords de Rio en 1992, et alors que le sommet Rio + 20 va s'ouvrir en juin prochain, la réhabilitation de notre Jardin alpin est une manière logique de poursuivre une action de sensibilisation et de préservation de notre patrimoine environnemental.

La présidence passe ensuite la parole à M. Morand qui, appuyé par une présentation sur projecteur, nous présente brièvement les différents aspects d'infrastructure du Jardin alpin: bâtiments, accès, zone d'activités, etc. Il récapitule le montant des coûts du mandat d'études présenté dans l'exposé des motifs pour un montant total arrondi de CHF 320'000.- TTC.

La parole est ensuite donnée à M. Chatelain pour un complément d'exposé. Ce dernier souligne que la réhabilitation du Jardin Alpin se concentrera principalement sur l'aspect "rocaille" plutôt que sur les arbres ou arbustes, qui ont peu souffert. Il signale que cette réhabilitation demandera un échange de graines avec des jardins botaniques de zones tempérées, essentiellement dans l'hémisphère nord, pour garantir l'absence d'hybridation des graines. Cet échange est basé sur la réciprocité, et est, une fois n'est pas coutume, gratuit !

Les présentations des chefs de services terminées, la parole est donnée aux commissaires.

Le premier d'entre eux, soucieux de la sécurité des lieux, demande si cette étude inclut la possibilité d'une fermeture automatique des grillages durant la nuit. M. Morand lui répond que cette question n'a pas encore été abordée mais partage plutôt un souhait de gestion manuelle pour limiter l'accès au Jardin alpin durant les heures nocturnes. M. Devaud rajoute que de hauts et solides grillages devraient être suffisamment dissuasifs pour éloigner les personnes dont les activités nocturnes pourraient nuire à la sécurité des autres visiteurs.

Un commissaire s'inquiète de l'absence d'une mention relative à la rénovation de la verrière dans le libellé de ce projet de résolution alors que cet élément est mentionné dans la présentation qui vient d'être faite. M. Morand lui confirme que l'étude de la verrière, au même titre que les autres éléments d'infrastructures sont prévus dans ce crédit d'étude, en excluant toutefois la villa qui n'est pas comprise dans la rénovation à ce stade. Un autre commissaire demande que la rénovation de la verrière figure dans l'exposé des motifs au chapitre de la rénovation des infrastructures d'exploitation, chose qui a été corrigée. Tour à tour les deux conseillers administratifs rappellent la cohérence nécessaire entre la philosophie de développement durable d'un jardin alpin et les défis énergétiques relatifs à l'utilisation d'une verrière. Dès lors l'utilisation d'un four dans ce lieu n'est pas très appropriée, ce que l'étude devrait démontrer.

Une commissaire partage sa joie et sa satisfaction de voir ce lieu faire l'objet d'une rénovation. Elle soulève la problématique de l'accès aux WC pour les personnes à mobilité réduite, suggère de calquer les heures d'ouverture en fonction de la luminosité naturelle et se demande enfin si l'accès au chalet sera réservé aux écoles tout en s'inquiétant de la gestion d'ouverture du parc lors de vernissages dans la villa. M. Morand lui annonce que ses remarques seront relayées aux mandataires, ajoutant qu'à ce stade, seule l'étude pourra répondre à ces interrogations.

Une autre commissaire s'inquiète de l'accès au Jardin alpin par la rue Lect, le second en direction de la route de Meyrin dont la sécurité laisse à désirer, particulièrement pour des enfants qui pourraient déboucher sans crier "gare" sur un axe routier au trafic plutôt dense. M. Morand suggère l'installation d'un portail adapté, tout en rappelant que l'étude devrait apporter à cette préoccupation une attention logique. M Tschudi fait également remarquer qu'une fermeture nocturne entraînera sans doute une réduction des accès au Jardin alpin.

Une commissaire s'interroge sur l'aménagement du chalet dont l'espace réduit est pourtant destiné semble-t-il à l'accueil d'écoliers. Elle se demande si cet aménagement ne devrait pas faire l'objet d'une réflexion pour une utilisation mieux adaptée en termes pédagogiques. M. Morand lui répond que cette surface n'est effectivement pas adaptée à des conditions optimales d'enseignement, mais serait par contre tout à fait exploitable pour un goûter en cas de météo capricieuse.

Un commissaire s'inquiète de l'éventuelle protection patrimoniale du chalet qui pourrait limiter la Commune dans ses projets de rénovation, et désire aussi savoir si la commune de Meyrin est propriétaire de la villa. M. Devaud lui confirme que la villa appartient à la Commune qui met à disposition ce bâtiment à la Société suisse des beaux-arts. M. Morand poursuit en indiquant que les infrastructures du Jardin alpin ne sont pas protégées légalement mais que l'intérêt du service cantonal des monuments sera sans aucun doute éveillé par ces travaux de rénovation.

Un commissaire relève le prix assez élevé de cette délibération mais comprend également la nécessité d'agir pour le maintien d'un lieu remarquable dont pourront bénéficier les générations futures.

Un commissaire remarque que compte tenu du montant de ce crédit d'étude, il faut s'attendre à un crédit de travaux 10 fois supérieur, soit un montant de plus de CHF 3 mio si on se réfère aux études et travaux précédents, et se demande s'il ne serait pas économiquement profitable à la Commune de créer son propre bureau d'architecte pour les nombreuses études à venir dans notre plan des investissements. Il voudrait aussi savoir si les mandataires ont déjà été choisis et si le Canton, qui aura un droit de regard sur certains éléments, participera au règlement de la facture. M. Morand indique que le Canton ne participera pas financièrement aux travaux, l'ayant déjà fait notamment pour la réhabilitation du Jardin alpin pour les problèmes reliés au TCMC, et qu'à l'exception de l'hydrogéologue, les mandataires ne sont pas encore choisis à l'heure actuelle. Il ajoute qu'il semble assez difficile d'intégrer un bureau d'études au sein d'une administration publique, sans certitude de pouvoir lui garantir une activité régulière et continue.

Une commissaire déclare que l'estimation des coûts lui semble correcte et qu'il faudrait faire un peu plus confiance dans les compétences de l'administration communale à ce sujet. Elle relève également que les membres du Conseil municipal sont aussi grandement responsables de l'augmentation du coût des projets notamment dus aux délais de mise en œuvre imposés auxquels s'ajoutent des demandes additionnelles.

Un commissaire demande enfin si l'on peut envisager une augmentation de la surface du parc animalier. M. Châtelain acquiesce en précisant qu'une augmentation des espèces en danger d'extinction est notamment envisagée. Il ajoute qu'une possibilité d'ouverture de l'enclos animalier est également prévue pour des contacts plus proches avec les animaux, mais ne peut par contre pas se prononcer sur la grandeur finale de cette surface.

La parole n'étant plus demandée, le président de la commission de l'environnement procède au vote de cette délibération qui est approuvée à l'unanimité par 14 oui. Le président de la commission des travaux publics fait de même, et les commissaires se prononcent également à l'unanimité, par 14 oui en faveur de cette délibération n°2012-08a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin."

M. Jimenay donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"Un cure de jouvence pour le Jardin alpin ?

Cet espace de nature et de détente, qui est en réalité une zone propice à la biodiversité chère au biologiste américain Thomas E. Lovejoy, est un des lieux prisés de nombreux Meyrinois. Là, les enfants en bas âge découvrent les joies des jeux en plein air et en sécurité. Les instituteurs l'utilisent pour des classes de découverte de la nature au sens large.

Ce joyau du patrimoine communal ayant été détruit en partie par un important incendie, le Jardin alpin patiente depuis près de deux ans que l'on vienne lui apporter une belle touche de chirurgie esthétique.

La délibération qui a subi en commission tous les assauts parfois un peu perfides, y compris de votre serviteur, a finalement obtenu un préavis favorable à l'unanimité des commissions des travaux et de l'environnement. Aussi nous devons-nous de réhabiliter ce poumon de verdure et de vie et lui rendre tout son attrait pédagogique et de loisir.

Le PDC soutiendra la délibération 2012-08a et invite tous les partis à en faire de même."

M. Brulhart donne connaissance de la position de son groupe:

"Le parti socialiste accorde une grande importance à la rénovation de la verrière du Jardin alpin qui abrite des ateliers d'artistes, des expositions ainsi qu'un local pour les jardiniers.

Le Jardin alpin, grâce à notre chef de service M. Chatelain, a pu être revalorisé notamment par la plantation d'un pin Wollemi qui est l'une des espèces végétales les plus rares au monde, découverte en Australie en 1994.

De nombreuses espèces indigènes essentielles pour l'équilibre de notre milieu naturel y sont abritées et enrichissent ainsi notre commune par la biodiversité qui y est représentée.

C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste votera la délibération n° 2012-08a de CHF 320'000.-. relative à la rénovation du Jardin alpin."

M. Girardet annonce que le MCG approuvera ce crédit d'étude qui permettra de mettre en valeur ce patrimoine environnemental de la Commune. Celui-ci est visité par des spécialistes venant parfois de loin pour voir en particulier les rocailles qui vont être rénovées, de même que les serres qui ont subi un incendie.

En outre, il est prévu de capter une source et d'utiliser le puits pour améliorer la gestion de l'arrosage.

M. Boccard fait part de la position des Verts:

"Le Jardin alpin est composé d'un parc animalier comprenant quelques chèvres, dindons, poules et canards, d'un terrain de jeux pour les enfants, d'une villa, d'une verrière, d'un chalet, et finalement de plusieurs milliers d'espèces de plantes, et même de paratonnerres. Pour la petite histoire, il paraîtrait que, vu l'immensité de certains arbres, des paratonnerres seraient installés à leur cime.

Ce musée à ciel ouvert a depuis plus d'une dizaine d'années perdu près de la moitié des variétés qui le composent. Les plaquettes indiquant les noms scientifiques latins de la plante ou de l'arbre ainsi que le pays d'origine de ces végétaux ne correspondent bien souvent plus à la réalité. Autant dire que l'aspect éducatif est désormais bien faible.

Afin de rendre à ce parc son lustre d'antan, il est nécessaire au préalable d'accepter un crédit d'étude. Comme M. Cornuz l'a évoqué dans son rapport, cette étude prendra en compte différents éléments, comme la rénovation des serres, la mise en place de toilettes publics, le patrimoine végétal, le parc animalier et la sécurité du parc.

S'agissant d'une somme conséquente pour un crédit d'étude, et sachant qu'une somme bien plus importante suivra pour le financement de travaux, il est important de rappeler le rôle que joue le Jardin alpin. Le parc est un lieu de rencontre, d'apprentissage, de découverte, un poumon de verdure nécessaire et une vitrine internationale de notre commune par les échanges qu'elle entretient, grâce au Jardin alpin, avec d'autres jardins botaniques en Europe et dans le monde.

Finalement, en acceptant ce crédit d'étude, la Commune s'engage en quelque sorte sur la voie de la lutte contre la perte de la biodiversité.

C'est pourquoi, comme vous pouvez vous en douter, le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin votera favorablement ce crédit d'étude, tout en priant l'administration communale de veiller à ce que le crédit de réalisation soit le moins onéreux possible."

M. Orlandini note que ce projet permettra la sauvegarde d'un patrimoine qu'il n'est pas possible de laisser à l'abandon. Aussi, le groupe PLR votera-t-il pour le maintien de ce poumon meyrinois.

Mme Hayes ne peut qu'être d'accord avec tout ce qui vient d'être dit et annonce que l'UDC est donc tout à fait favorable au maintien de ce joyau de la Commune qui a été créé dans les années 60.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n 2012-08a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 320'000.- destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin

Vu le patrimoine végétal exceptionnel du Jardin alpin, constituant une carte de visite de la commune de Meyrin à l'entrée de la Cité;

Vu les travaux du TCMC qui ont modifié considérablement la configuration du Jardin (entrées, limites,...);

Vu l'incendie des serres le 4 août 2010 et la nécessité de les remplacer;

Vu la nécessité de procéder à la rénovation des infrastructures d'exploitation, notamment les locaux de travail selon la prescription Audisec-OCIRT;

Vu la nécessité de procéder à une valorisation de l'accueil du public, notamment par la rénovation du chalet et une meilleure information;

Vu la nécessité de procéder à la valorisation des végétations herbacées et ligneuses et à leur protection par la pose d'un complément de barrière permettant de clôturer le site la nuit;

Vu la nécessité de mettre en conformité l'espace dédié aux animaux;

Vu la vocation pédagogique du Jardin alpin comme espace destiné à informer et sensibiliser tous les publics à l'importance de la biodiversité et du développement durable;

Vu la nécessité d'intégrer le Jardin alpin dans une démarche de développement durable à travers ses infrastructures et une gestion rationnelle des ressources naturelles;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics et environnement conjointe,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 320'000.-** destiné à l'étude de la rénovation du Jardin alpin,
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 320'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 320'000.-,
5. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 33.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

16. Délibération n° 2012-14a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 625'000.- destiné à la réfection complète (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité) de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Fréchets. Rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments (M. Hernot, S)

M. Hernot donne lecture du rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments tenue le 25 avril 2012, sous la présidence de M. Iswala, et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, M. Omarini, chef de service, ainsi que MM. Garcia et Lizot du bureau Atba.

"M. Omarini rappelle que les audits énergétiques des bâtiments communaux ont montré que l'école des Champs-Fréchets souffrait d'une inefficacité énergétique appelant intervention. Des infiltrations et fuites dans la toiture ont été mises au jour et demandent une rénovation. Ce sera l'occasion d'assainir le bâtiment sur le long terme, dans le cas présent en associant des travaux d'isolation aux travaux d'étanchéité.

M. Garcia précise que l'audit énergétique a montré que les déperditions sont très importantes, plaçant l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment dans la classe énergétique G, la plus mauvaise. Les déperditions passent par le plancher (38.6%) à cause du vide sanitaire sur lequel il est construit et où circule de l'air froid en hiver, par les nombreuses façades vitrées (28.3%), par la toiture (24%), et par les parois (9%).

M. Garcia montre un plan de la toiture, deux plans de coupe du bâtiment, ainsi qu'un plan de détail du toit (gravier, étanchéité, isolation). Le type d'intervention prévu a déjà été réalisé à la piscine du Livron et implique une isolation depuis l'intérieur pour couper les ponts de froid et l'humidité. Les tests ont prouvé le bon fonctionnement de cette solution. Les travaux sont prévus de telle sorte qu'une rénovation d'ensemble ultérieure ne devra pas inclure celle de la toiture.

Le calendrier prévoit que les travaux débutent à fin juin et que la dépose de l'étanchéité et de l'isolation, travail très bruyant, soit faite avant la rentrée des classes. Le travail de remise en place de l'isolation et de l'étanchéité portera la fin des travaux à fin octobre. Il faut savoir que la zone sera protégée et que l'échafaudage sera suspendu, sans emprise au sol.

Le président remercie les intervenants et passe aux questions.

Un commissaire s'étonne que, vu le bilan énergétique calamiteux, il ne soit procédé qu'à la réfection de la toiture. Pourquoi pas le tout ? Il lui est répondu que cette salle étant très occupée il n'est pas possible de la rendre inutilisable pendant plusieurs mois.

En ce qui concerne le coût, M. Omarini précise que la surface de la toiture est importante (1'000 m²), et que les bords de toiture (300 m linéaire), qui sont des éléments onéreux, seront également refaits. M. Garcia rappelle que les ferblanteries, très abîmées, sont liées à l'étanchéité et devront elles aussi être refaites.

Un commissaire s'étonne que le projet renonce à l'installation de panneaux solaires sur le toit. M. Garcia précise que l'accès à la toiture par des lanterneaux, est possible et que la présence de personnes sur le toit serait source de déprédations. M. Lizot rappelle aussi que la structure métallique cause un

ombrage et demanderait donc d'installer une structure en-dessus qui accueillerait les panneaux solaires, pour une surface somme toute limitée. M. Garcia indique aussi que la piscine n'étant pas utilisée durant l'été, la production thermique serait trop importante. Une étude bien avancée examine aujourd'hui la possibilité de relier le bâtiment au réseau du chauffage à distance, où cette eau chaude trouverait un débouché intéressant.

Les commissaires ayant obtenu les réponses, satisfaisantes ou non à leurs questions, le président passe au vote.

La délibération n° 2012-14 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 625'000.- destiné à la réfection complète de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Frêchets (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité) est préavisée favorablement à l'unanimité.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes:

"La salle de gymnastique des Champs-Frêchets date de 1975.

Cette salle me rappelle de nombreux souvenirs, notamment des compétitions de basketball, surtout une finale de coupe de Suisse qui a réuni près de 1000 personnes et a amené la Commune à louer des tribunes à la Ville de Genève.

A l'occasion d'une fête fédérale de gymnastique organisée à Genève, la salle de gymnastique a servi de dortoir.

Il y a même eu une émission de variété pour la TSR tournée dans cette salle.

C'est dire combien cette salle est sollicitée aujourd'hui encore. Il est donc important et nécessaire d'entreprendre cette rénovation.

C'est pourquoi le parti socialiste votera cette délibération n° 2012-14a de CHF 625'000.-."

Mme Tschudi-Spiropulo donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin soutiendra l'ouverture d'un crédit de CHF 650'000.- pour la réfection de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Frêchets.

Cette salle de gymnastique, avec ses énormes fenêtres et leurs systèmes de fermeture, ainsi qu'un plancher responsable de la perte de près de 40% de l'énergie de chauffage ne fait malheureusement pas partie du projet de réfection.

Ce projet ne prévoit dans cette salle que les travaux les plus urgents. C'est dommage. C'est un peu comme si on mettait des pansements à un patient qui a besoin d'une intervention chirurgicale importante. On arrête une hémorragie mais on ne soigne pas et on ne rétablit pas le patient. Les ingénieurs qui ont analysé les déperditions thermiques de cette salle ont été très clairs. C'est l'ensemble de la salle qui pose des problèmes. La toiture ne représente que le 32% des déperditions thermiques. Il faudrait isoler thermiquement le sol et les énormes baies vitrées. Nous sommes convaincus qu'il aurait été préférable de faire tous ces travaux simultanément car cela aurait permis certaines économies. On nous a assurés que ce n'était pas possible mais cette assurance ne nous a pas convaincus, l'objectif étant de faire ces travaux pendant les vacances d'été pour pouvoir rendre la salle aux usagers et aux Aigles de Meyrin en septembre. Il nous faut donc voter ce crédit immédiatement.

De plus, selon ce que l'on nous a dit en commission, il n'était pas possible de faire en parallèle le sol et sa toiture. Nous nous posons la question: aurait-il été possible d'utiliser le stade des Champs-Fréchets pendant les mois de juin et septembre en remplacement de cette salle ? Aujourd'hui, dans le cadre du programme scolaire, les enfants sont sensibilisés aux problèmes énergétiques et environnementaux. Ils auraient très bien compris que, pendant quelque temps, ils doivent exercer des pratiques physiques à l'extérieur. Les Aigles sont également conscients des priorités planétaires d'aujourd'hui. Cela nous aurait permis de faire un peu plus qu'un lifting, certes nécessaire mais incomplet. Nous aurions pu effectuer l'ensemble des travaux d'isolation de cette salle mal isolée en une seule fois, réalisant ainsi des économies d'énergie et de frais ainsi que moins de nuisances pour les habitants des Champs-Fréchets."

M. Girardet fait remarquer à M. Brulhart que le crédit demandé ce soir ne concerne pas la salle de gymnastique mais la réfection du toit. Il regrette que la pose de panneaux photo-voltaïques ne soit pas prévue, non pas pour produire de l'eau chaude mais de l'électricité, en précisant qu'il aurait été tout à fait possible de les installer au-dessus des structures métalliques.

Mme Ecuyer donne lecture de la position de son groupe:

"Nous regrettons qu'en même temps que l'on refaisait l'étanchéité du toit, la pose de panneaux solaires sur cette grande surface de 1'000 m² n'ait pas été envisagée. Les arguments présentés contre cette possibilité ne nous ont pas convaincus, particulièrement ceux liés au vandalisme. Certes, des garnements sont déjà montés sur ces toits (j'ai eu l'occasion de le voir pendant 26 ans) mais nous sommes certains que des garde-fous pourraient être installés ainsi que des panneaux avertissant des risques et dégageant la responsabilité de la Commune. A ma connaissance, il n'y en a jamais eu autour de ce bâtiment. Les visites d'APM ou des services de sécurité le soir ou les jours de congé seraient aussi d'une aide précieuse.

Le PLR votera ce crédit qui pallie au plus urgent, c'est-à-dire à la rénovation de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Fréchets."

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la **délibération n° 2012-14a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 625'000.- destiné à la réfection complète (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité) de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Fréchets

Vu la loi sur l'énergie (LEne) ;

Vu l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (RALEnGE – L2.30.01);

**Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire**

Vu la conception générale de l'énergie et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu le programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments publics ou privés lancé par la Confédération;

Vu les résultats de la thermographie réalisée sur la Commune durant l'hiver 2009;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal en date du 9 septembre 2008 de la résolution 10/2005 présentée par les Verts de Meyrin-Cointrin concernant les hauts standards énergétiques liés aux bâtiments communaux ainsi que l'application du standard Minergie P pour les immeubles de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu l'acceptation en date du 7 avril 2009 de la résolution demandant l'assainissement des bâtiments publics et privés situés sur le territoire de Meyrin suite à la thermographie;

Vu le label Meyrin "Cité de l'énergie" dont nous tenons tous à renforcer la position;

Vu le résultat du rapport d'expertise réalisé lors de l'audit énergétique des bâtiments de juin 2010;

Vu les nombreuses interventions urgentes et coûteuses des services des sports et de gérance et entretien des bâtiments pour réparer les problèmes d'infiltration d'eau au gymnase des Champs-Fréchets;

Vu l'audit énergétique sur les bâtiments communaux de juin 2010 ;

Vu l'approbation et la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 votée le 20 janvier 2009;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 625'000.-** destiné à la réfection complète de la toiture de la salle de gymnastique de l'école des Champs-Fréchets (structure, ferblanterie, peinture, isolation et étanchéité),

2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 625'000.-,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 20 annuités dès 2013 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°21.331.

* * *

17. **Résolution n° 2012-08 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'adhésion de la Commune au collectif "Non au gaz de schiste" ainsi qu'à l'information à la population et aux autorités suisses et françaises de son opposition à la prospection de gaz de schiste en France voisine**

M. Cornuz indique que plus de 50 communes ou collectivités franco-suissees se sont déjà regroupées en vue d'une mobilisation collective contre l'exploitation du gaz de schiste. Cette ressource énergétique attire la convoitise de plusieurs sociétés, dont certaines américaines où ce type d'exploitation est déjà très avancé et a provoqué une pollution des nappes phréatiques. En effet l'extraction se fait en recourant à de grandes quantités d'eau auxquelles sont ajoutés des adjuvants chimiques qui posent de gros problèmes environnementaux.

Comme les pollutions ne s'arrêtent pas aux frontières, **M. Cornuz** considère que le vote de cette résolution permettra de montrer que la Commune se soucie de ce qui se passe en France voisine, en demandant aux gouvernements communal et cantonal d'intervenir auprès des autorités françaises compétentes pour leur faire part de l'opposition du canton.

Il relève encore que, en cas de pollution, ce ne sont pas les sociétés responsables qui paieront les dégâts mais les collectivités publiques. Les cantons de Vaud et Fribourg ont déjà gelé les autorisations de prospection sur leurs territoires mais il n'y a encore eu aucune demande de ce genre déposée à Genève.

M. Cornuz termine en indiquant que les communes de Bernex, Grand-Saconnex, Plan-les-Ouates, Thônex et Vernier se sont déjà penchées sur cette problématique.

Mme Girardet indique que le Bureau propose le renvoi en commission de l'environnement et demande si quelqu'un refuse l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Elle ajoute que, si l'assemblée accepte le renvoi en commission, elle devra toutefois donner ce soir un préavis sur le point 3 du "décide", qui demande la mise sur pied d'une séance d'information et de débats. Or, celle-ci devrait être organisée avant la séance de commission.

M. Jimenay fait part de la position de son parti:

"Comme beaucoup de fausses bonnes idées, le gaz de schiste, alternative énergétique, n'est pas sans dangers, loin de là. Le fait que des forages soient prévus à nos portes, que les SIG, notre entreprise es-énergie, y soient impliquées, doit nous interpeller. S'en préoccuper et agir est notre devoir. Cela ne veut pas dire que nous devons nous montrer hyperréactifs. Aussi, avant de donner suite à l'ensemble des conclusions, sauf pour ce qui est de la présentation, il est important d'étudier de manière détaillée cette résolution."

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met tout d'abord au vote le renvoi de la **résolution n°2012-08** à la **commission de l'environnement**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

Avant de procéder au vote sur la séance d'information, **M. Cornuz** explique que des contacts ont déjà été établis avec les communes du Grand-Saconnex et de Vernier pour organiser une séance commune.

Mme Girardet met donc aux voix le vote de principe sur l'organisation d'une séance d'information (point 3 du "décide") qui **est acceptée à l'unanimité**.

* * *

18. **Résolution n° 2012-09 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG-Meyrin-Mandement, et Emile Hubert, au nom de l'UDC, demandant que la commune de Meyrin participe à la campagne de l'USAM "J'achète en Suisse"**

M. Girardet a lu dans la presse que l'USAM (Union suisse des arts et métiers), qui est l'association faîtière de toutes les PME suisses, avait organisé une campagne de sensibilisation intitulée "J'achète en Suisse".

A ce sujet, il relève que la commune de Meyrin pratique depuis longtemps une politique d'achat de produits non pas suisses mais vendus en Suisse et que l'achat de denrées labellisées GRTA (Genève Région-Terre Avenir) a été récemment encouragé pour les restaurants scolaires.

Par le biais de cette résolution, le MCG tient à encourager les chefs de service à acheter des produits en Suisse et à montrer ainsi aux PME que la Commune soutient l'initiative de l'USAM.

En conclusion, **M. Girardet** encourage les conseillers à démontrer leur soutien à l'économie communale dans l'esprit du développement durable, en relevant encore qu'il s'agira d'une modeste contribution au développement d'un esprit solidaire et responsable dans la Commune. Il propose donc de voter cette résolution immédiatement.

Mme Girardet indique que le Bureau propose également le vote immédiat et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Robert annonce que ce sera le cas des socialistes.

En premier lieu, il fait remarquer que cette résolution a deux objets dont l'un porte sur la politique d'achat de la Commune, aspect qui a déjà fait l'objet de la résolution n° 2011-08 qu'il a présentée avec M. Charpier et qui a été renvoyée à la commission Agenda 21. Or, la campagne de l'USAM ne concerne pas les achats des collectivités publiques mais ceux des consommateurs se rendant à l'étranger pour faire leurs achats.

De plus, **M. Robert** se demande s'il appartient à une commune d'intervenir auprès des habitants, dont on peut d'ailleurs comprendre les motivations. En effet, si les exportateurs suisses souffrent de la hausse du franc, les importateurs et commerçants y gagnent puisqu'ils en profitent pour augmenter leurs marges plutôt que baisser les prix. Il note d'ailleurs que, sans vouloir inciter ses membres à faire du tourisme d'achat, la Fédération romande des consommateurs ne s'y oppose pas afin de faire pression sur les importateurs et les commerçants pour que les prix baissent. Selon **M. Robert**, cette stratégie, qui commence à porter ses fruits, laisse supposer que les intentions de l'USAM ne sont pas totalement innocentes.

Enfin, il constate que les grands distributeurs ne participent pas à cette campagne afin de ne pas attirer l'attention des consommateurs sur l'intérêt à aller faire ses achats en France.

Il annonce donc que, pour toutes ces raisons, le parti socialiste refusera l'entrée en matière.

M. de Préville note que le domaine des achats est vaste et s'il approuve totalement le fait d'acheter des produits alimentaires produits localement, il note toutefois que le canton et la Commune ont fait des efforts dans ce domaine. Or, la résolution concerne tous les achats alors que les lois AIMP obligent la Commune à ouvrir les appels d'offres sans restriction nationale.

Cette résolution part donc d'une bonne intention mais le libellé est trop succinct pour la complexité des différentes acquisitions effectuées dans la Commune. Il s'agira en effet de déterminer s'il faut acheter local quitte à payer plus cher, de se pencher sur la problématique des importateurs, etc.

M. de Préville en déduit que cet objet est complexe et que la résolution devrait être reformulée, et il refusera donc l'entrée en matière.

M. Girardet fait remarquer à M. Robert que cette résolution ne concerne pas les habitants de la Commune mais la politique d'achat de l'administration.

De plus, il relève à l'intention de M. de Préville que le Conseil administratif a pour principe d'acheter en Suisse, mais que cette résolution ne porte que sur les produits et non pas sur les travaux importants et ne concerne par conséquent pas les AIMP.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix **l'entrée en matière** qui est **approuvée par 15 oui, 10 non et 1 abstention**.

M. Girardet rappelle qu'une résolution n'est pas contraignante et qu'il est simplement proposé d'inviter le Conseil administratif à agir dans un certain sens.

De plus, il croit savoir qu'il était souhaité augmenter les achats de produits GRTA pour les restaurants scolaires, qu'il ne faut pas confondre les produits bio.

Afin de lever toute ambiguïté vis-à-vis de l'USAM qui, selon M. Robert, veut simplement augmenter les bénéfices de ses membres, **M. Hulliger** propose de supprimer le point 3 du "décide".

Mme Boget relève que cette résolution demande de poursuivre une politique déjà mise en pratique. D'autre part, elle précise que les crèches et garderie ont recours aux produits bio mais pas les restaurants scolaires.

Pour **M. Robert**, les deux premiers points du "décide" ne posent pas de problème mais la campagne de l'USAM ne vise que les consommateurs allant faire leurs achats à l'étranger. Aussi, si le point 3 est supprimé, il ne s'opposera pas à cette résolution bien qu'elle enfonce des portes ouvertes et aille dans le même sens que la résolution n° 2011-08.

Avant de poursuivre la discussion, **Mme Girardet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à la majorité évidente**.

M. Iswala fait remarquer que l'intitulé de la résolution devra être modifié si l'on supprime le point 3.

M. Girardet propose de supprimer le mot "activement" du point 3 des "décide", mais il s'oppose à un amendement qui viderait la résolution de tout sens comme cela s'est passé avec la résolution n° 2012-01 relative à l'emploi de résidents meyrinois dans l'administration.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix les amendements:

a) Amendement proposé par M. Hulliger consistant à *supprimer le point 3 de la résolution*:

Cet amendement est **refusé par 13 non, 11 oui et 2 abstentions**.

b) Amendement proposé par M. Girardet consistant à *supprimer la mention "activement" de la résolution*:

Cet amendement est **accepté par 16 oui, 8 non et 2 abstentions**.

M. de Prévile demande de remplacer la mention "produits vendus en Suisse" par "produits locaux" dans le point 1 du "décide". En effet, il ne trouve pas souhaitable de faire venir des produits provenant des Grisons alors qu'ils peuvent être acquis de manière locale.

M. Girardet n'est pas d'accord avec cette modification et demande qu'il soit donné connaissance des amendements avant de procéder aux différents votes.

Mme Girardet met donc au vote l'amendement proposé par M. de Préville consistant à modifier le point 1 du "décide" comme suit:

1. *privilégier dans tous les cas l'achat de produits locaux,*

Cet amendement est **refusé par 13 non, 10 oui et 3 abstentions.**

Il est ensuite procédé au vote la **résolution n° 2012-09** amendée:

présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG-Meyrin-Mandement, et Emile Hubert, au nom de l'UDC, demandant que la commune de Meyrin participe à la campagne de l'USAM "J'achète en Suisse"

Vu la proximité des commerces français de la zone frontalière;

Vu les accords bilatéraux sur la libre circulation des marchandises et des biens;

Vu la vigueur du franc et ses conséquences sur les prix des produits suisses;

Vu l'intention politique cantonale de soutenir la production du terroir afin de limiter les transports de marchandises dans l'esprit du développement durable;

Vu la campagne nationale "J'achète en Suisse" lancée le 13 avril 2012 par l'Union suisse des arts et métiers (USAM);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 16 OUI ET 10 NON

d'inviter le Conseil administratif à :

1. privilégier dans tous les cas l'achat de produits vendus en Suisse,
2. promouvoir l'achat des denrées périssables labellisées "produits du terroir, Genève Région-Terre-Avenir (GRTA)" pour l'approvisionnement des "restaurants scolaires", par exemple,
3. participer à la campagne nationale de l'USAM "J'achète en Suisse".

* * *

19. **Résolution n° 2012-10 présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG, demandant au Grand Conseil de conserver dans la loi l'obligation d'obtenir l'accord des communes exprimé sous forme d'une délibération municipale pour toute augmentation du taux d'utilisation du sol supérieure à 25%**

En premier lieu **M. Girardet** signale qu'une résolution semblable a été présentée et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Vernier. Il en a été donné connaissance récemment au Grand Conseil.

Il indique que le projet de loi n°10891, qui modifie la loi sur les constructions et installations diverses (préservé la zone villas), est actuellement en discussion au sein de la commission de l'aménagement du Grand Conseil. La résolution qu'il a déposée a pour but de faire pression sur le canton et c'est pourquoi elle ne porte que sur le point sur lequel les conseillers sont probablement unanimes, à savoir l'abrogation de l'article 30, al. 1, let s de la loi sur l'administration des communes, à savoir:

Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants:

...

- s) *L'accord à donner lors d'une autorisation pour un projet de construction en ordre contigu en cinquième zone dont la surface de plancher habitable excède 25% de la surface du terrain.*

M. Girardet juge cette abrogation inadmissible puisqu'elle implique que le Conseil municipal ne devrait plus donner son préavis pour une dérogation à l'indice d'utilisation du sol. Il fait remarquer que cette dérogation a parfois été refusée par l'assemblée, ce qui a obligé le promoteur à réétudier son projet.

Aussi, si cette loi était abrogée, cela aurait pour conséquence que le Municipal n'aurait plus de contrôle sur la densification de la zone villas, ce qu'il trouve regrettable dans la mesure où une délibération du Conseil est soumise au référendum. La population peut ainsi émettre son avis, ce qui ne sera plus le cas si l'article susmentionné est supprimé, seul le Conseil administratif donnant son préavis.

En conclusion, il espère que cette résolution sera approuvée à l'unanimité afin de maintenir l'une des seules prérogatives du Conseil concernant l'aménagement de son territoire.

Comme personne ne s'oppose à l'entrée en matière, **Mme Girardet** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à la majorité évidente**.

M. de Préville annonce qu'il s'opposera à cette résolution, en premier lieu parce qu'il y a un important problème de logements dans le canton. C'est pourquoi les autorités cantonales essaient de reprendre la main sur ce dossier très difficile à gérer avec 45 communes qui s'opposent le plus souvent aux projets de construction.

Il ne voit pas pourquoi le Conseil municipal de Meyrin devrait faire pression sur le Grand Conseil dont les députés ont été élus pour remplir leur mandat cantonal et non pas subir des influences de certaines communes, procédure qu'il juge peu démocratique.

M. Jimenay note que le résolutionsnaire tient à attirer l'attention du Conseil sur une discussion cantonale qui peut affecter grandement l'aménagement du territoire communal. La volonté de ne plus demander l'avis des autorités communales et de la commission d'architecture vise, selon lui, à supprimer des procédures considérées comme trop contraignantes par les promoteurs.

En conclusion, afin que les communes ne soient pas exclues des décisions sur l'aménagement de leur territoire, leur droit de veto sur les dérogations d'IUS doit être maintenu. Par conséquent, le parti démocrate-chrétien soutiendra cette résolution.

M. Hulliger indique que son groupe approuvera également ce projet. Il constate en effet que la zone villas de Meyrin ne cesse de diminuer et relève que, en tenant compte du déclassement prévu à Cointrin, la Commune a un taux de zone villas par rapport aux zones à bâtir quasiment équivalent à celui de la ville de Genève.

Il rappelle que la Commune a voté une résolution fixant un IUS maximal de 25% dans certaines zones, mais que le canton peut passer outre cette décision. C'est pourquoi il n'est pas inutile d'insister afin de montrer la volonté de résistance de la Commune. **M. Hulliger** fait d'ailleurs remarquer que le projet de loi du canton permettrait d'aller jusqu'à un IUS de 0.6, ce qui permet de réaliser de petits immeubles.

Il n'ignore évidemment pas les problèmes de logements du canton mais considère que Meyrin a déjà fait beaucoup d'efforts dans ce domaine. En outre, il craint que le nouveau projet de loi soit surtout mis en vigueur dans les communes de la rive droite, alors que les riches communes de la rive gauche seront à nouveau préservées.

M. Robert signale que les socialistes auraient souhaité le renvoi de cette résolution à la commission d'urbanisme car ce dossier est complexe et cantonal. Pour lui, il va de soi que le gel des zones villas sera avant tout appliqué là où il y en a déjà beaucoup, donc sur la rive gauche.

Il relève que 6'000 logements peuvent être réalisés à Meyrin (Les Vergers, Tête-GVA, Cité) et c'est précisément parce que la loi actuelle gèle les zones villas que les projets de construction sont concentrés à Meyrin. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Commune a refusé le plan directeur cantonal.

En conclusion, **M. Robert** fait remarquer qu'en refusant le projet de loi 10891, les zones villas de tout le canton seront protégées et les constructions concentrées dans la Commune afin de ménager la rive gauche, dont Cologny. Aussi, afin d'équilibrer les constructions dans le canton, son parti refusera cette résolution.

Mme Kunz-Félix relève que cette résolution porte sur l'obligation d'obtenir l'accord des communes, exprimée sous la forme d'une délibération, pour une augmentation de l'IUS. Bien que les libéraux-radicaux fassent confiance au Grand Conseil, ils estiment toutefois qu'une assemblée municipale est tout à fait habilitée à prendre les bonnes décisions, même si elles concernent des zones sensibles.

Par conséquent, ils jugent préférable de laisser cette prérogative aux communes et approuveront cette résolution.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote la **résolution n° 2012-10**

présentée par Jean-François Girardet, au nom du MCG, demandant au Grand Conseil de conserver dans la loi l'obligation d'obtenir l'accord des communes exprimé sous forme d'une délibération municipale pour toute augmentation du taux d'utilisation du sol supérieure à 25%

Vu les efforts importants consentis par la commune de Meyrin en faveur de l'habitat collectif et de caractère social;

Vu la nécessité de préserver l'assiette fiscale communale de manière à ce que Meyrin puisse offrir les services et prestations qu'attend la population meyrinoise;

Vu la volonté exprimée par le Conseil municipal de conserver l'intégralité de ce qui reste de sa 5^e zone sur la commune de Meyrin;

Vu la nécessité de mieux utiliser les zones à bâtir disponibles sans recourir à de nouveaux déclassements;

Vu la loi sur l'administration communale (LAC) (B6 05), du 13 avril 1984, l'article 30, alinéa 1, lettre s, signifiant l'obligation d'obtenir l'accord des communes exprimé sous forme d'une délibération municipale pour toute augmentation du taux d'utilisation du sol supérieure à 25% dans la zone 5;

Vu le projet de loi 10891 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (L 5 05) (Préserver la zone de villas) qui prévoit de supprimer l'article 30, al. 1, let. s de la LAC;

Vu l'acceptation du plan directeur communal par le Conseil municipal du 17 mai 2011 (résolution n° 2011-11);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 mai 2012,

D E C I D E

PAR 16 OUI, 7 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. de s'opposer au projet de loi 10891 modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (L 5 05) (Préserver la zone de villas) dans sa forme actuelle,

2. de demander au Grand Conseil de conserver dans la loi l'obligation d'obtenir l'accord de la Commune exprimé sous forme d'une délibération municipale pour toute augmentation du taux d'utilisation du sol supérieure à 25%,
3. de transmettre cette résolution au Conseil d'Etat et à la commission d'aménagement du Canton.

* * *

20. **Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (Mme Boccard, DC, et Leuenberger, S)**

Etant donné l'absence de Mmes Boccard et Leuenberger, **Mme Girardet** annonce que ce point est reporté à la prochaine séance.

* * *

21. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

22. **Propositions individuelles**

M. Jimenay demande qu'une commission d'écoles et jeunesse ou d'information et communication élargie soit convoquée avant fin juin afin que les conseillers puissent être informés de l'avancement des travaux concernant la radio *Meyrin FM* qui traverse des difficultés majeures. C'est d'ailleurs pourquoi il a d'ores et déjà remis son rapport annuel sur cette association aux conseillers, rapport qui sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Mme Tschudi-Spiropulo demande la mise en place d'une signalétique "attention cyclistes" au giratoire situé entre l'avenue de Mategnin et le chemin de Riant-Bosson. En effet, les cyclistes qui empruntent la piste cyclable longeant l'avenue de Mategnin en direction de la ville doivent prendre le giratoire pour rallier la piste cyclable qui se trouve ensuite de l'autre côté de la route. Or, cette manœuvre est extrêmement dangereuse étant donné que les automobilistes arrivant en sens inverse n'ont aucune visibilité et ne les voient donc pas arriver.

Mme Tschudi-Spiropulo ignore si des accidents graves y ont déjà eu lieu mais a été témoin de deux accrochages n'ayant provoqué que des dégâts matériels.

Elle sait que le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie a déjà alerté plusieurs fois le département des constructions et des technologies de l'information, lequel n'a pris aucune mesure. En conséquence et vu que le Conseil administratif est responsable de la sécurité à Meyrin et sera considéré comme responsable moral si un accident grave a lieu à cet endroit, elle demande à l'administration de prendre les devants et d'y installer une signalétique claire et provisoire qu'elle juge légitime, à défaut d'être légale.

En conclusion, elle indique que si aucune mesure n'est rapidement prise, elle proposera au Conseil une résolution y relative.

M. Hulliger signale que lors de l'assemblée générale de l'Association des intérêts de Cointrin, de nombreuses doléances ont été exprimées en raison des véhicules mal parqués et roulant trop vite dans les chemins de Cointrin ainsi qu'au manque de présence de la police municipale. Aussi demande-t-il que les agents municipaux mènent une opération coup de poing sur quelques jours à Cointrin afin d'y rendre la police plus visible et de rassurer les habitants.

* * *

23. Questions

Au vu de l'heure tardive, **Mme Girardet** annonce que les questions seront lues mais qu'il n'y sera pas répondu ce soir.

Question de M. Jimenay

Des résidents et certains commerçants de la promenade des Champs-Frêchets demandent qui doit s'occuper de l'entretien et du nettoyage aux abords du bâtiment social, dans les escaliers et le passage sous les commerces et enfin sur la voie qui longe les commerces donnant sur le parking. Ces endroits sont souvent souillés de nombreux déchets, bouteilles, canettes, restes de nourriture, etc. qui leur donnent un aspect particulièrement dégoûtant.

La Commune peut-elle faire quelque chose ?

Questions de Mme Hayes (déjà posées lors de la précédente séance)

Pour quelles raisons les abris du bus 57 aux arrêts Sainte-Cécile et Hôpital de la Tour n'ont-ils ni toit, ni banc ?

Où en est la Commune avec la pose de caméras de surveillance ?

Question de Mme Schweizer

Est-il possible que les repas soient prêts sur la table lors des commissions. En effet, il faut parfois aller les chercher au rez-de-chaussée.

Questions de M. Girardet

Quand la Commune pourra-t-elle encaisser la taxe professionnelle du centre commercial de Balxert ?

Pourquoi le journal *Meyrin Ensemble* ne mentionne-t-il pas toutes les résolutions votées par le Conseil et qui en décide ?

Le Conseil administratif est-il habilité à changer le règlement du Conseil municipal ?

En effet, j'ai demandé que la délibération n° 2012-20 (point 5 de l'ordre du jour) soit renvoyée à la commission élargie. Mme Boget a répondu qu'un conseiller pouvait participer aux commissions sans toucher de jetons de présence alors que l'article 85, al. 6 du règlement du Conseil précise:

Le membre du Conseil municipal qui n'a pas été convoqué à une commission ou qui ne remplace pas un autre membre de son groupe politique à ladite commission ne peut pas assister à la séance, même en tant qu'auditeur.

Je ne demande certes pas de revoter sur ce renvoi en commission mais que l'on respecte le règlement.

Mme Boget reconnaît s'être trompée et présente ses excuses à M. Girardet.

Questions de Mme Ecuyer

Des voitures sont stationnées à gauche en montant l'avenue François-Besson jusqu'au croisement avec l'avenue de Vaudagne, en particulier le week-end, alors qu'il n'y a aucun marquage autorisant le stationnement depuis le milieu de la rampe et que le passage est très étroit. Est-ce que la police municipale pourrait effectuer des contrôles plus fréquents ?

D'autre part, des habitants de l'extrémité ouest de la rue Gilbert s'inquiètent qu'il n'y ait qu'une seule sortie sur la rue Gilbert pour tous les immeubles des environs, puisque la rue de la Golette est fermée. Qu'en est-il de la sécurité et de l'accès pour les ambulances, etc. ?

Les arrêts du bus 57 aux Champs-Fréchets, Gravière et Sainte-Cécile sont très proches les uns des autres. Serait-il possible de les éloigner dans la mesure où il n'y a pas d'arrêt entre Champs-Fréchets et les Vernes, ni entre Meyrin et l'Hôpital de La Tour ? Qui détermine les emplacements des arrêts ?

Enfin, **Mme Ecuyer** fait encore part d'une interrogation sur le fait qu'aucun agent de sécurité municipale ne soit présent ce soir.

M. Tschudi explique que Meyrin est la seule commune à avoir un APM présent en permanence lors des débats du Conseil. Il a donc été jugé préférable que cet APM soit plutôt présent dans la Commune et qu'il n'assiste qu'aux prestations de serment afin de leur donner un aspect plus officiel.

* * *

24. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2012-2013

a) Election du/de la président-e

M. Jimenay annonce que le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. Laurent Tremblet et fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi à la manière de "Questions pour un champion" de vous proposer la candidature de ce Genevois de 42 ans, originaire de Bernex (personne n'est parfait), marié et père de deux enfants. Elu pour la première fois en 1999, il a été réélu en 2003, 2007 et en 2011. Depuis cinq ans, il conduit avec compétence et bonne humeur la commission d'urbanisme. C'est un habitué du perchoir puisqu'il siège au bureau depuis sept ans et il a déjà conduit la présidence de notre Conseil.

Même si vous ne gagnez pas une encyclopédie, vous aurez la certitude que les séances du Conseil municipal seront bien pilotées par ce féru d'aviation dont vous avez certainement déjà découvert le nom...

Aussi est-ce avec plaisir qu'en ce jour de passation de pouvoir à Meyrin et dans un pays voisin, j'ai l'honneur de vous proposer comme nouveau président, au nom du PDC, non pas un champion mais l'expérimenté et néanmoins sympathique 1^{er} vice-président actuel, M. Tremblet."

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Girardet** met donc aux voix la candidature de **M. Tremblet** qui est élu **président** du Conseil municipal à **l'unanimité moins 1 abstention**.

(Applaudissements)

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Robert indique que le parti socialiste propose la candidature de M. Hernot qui a toutes les qualités nécessaires pour ce poste.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Hernot** est élu **1^{er} vice-président** à **l'unanimité moins 1 abstention**.

(Applaudissements)

c) Election du/de la 2^e vice-président-e

M. Boccard annonce que les Verts présentent la candidature de **M. Cornuz** qui bénéficie d'une solide expérience au sein de cet hémicycle.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Cornuz** est élu **2^e vice-président** à **l'unanimité moins 1 abstention**.

(Applaudissements)

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Girardet signale que le Mouvement citoyen genevois présente la candidature de **Mme Girardet** qui vient de terminer une brillante année de présidence.

Aucun autre candidat n'étant proposé, **Mme Girardet** est élue **1^{ère} secrétaire** à **l'unanimité moins 1 abstention**.

(Applaudissements)

e) Election du/de la 2^e secrétaire

M. Hubert signale que le groupe UDC propose la candidature de **Mme Schweizer**.

Il n'y a pas d'autre candidat et **Mme Schweizer** est élue **2^e secrétaire** à **l'unanimité moins 1 abstention**.

(Applaudissements)

f) Election de deux membres

Mme Ecuyer indique que le parti libéral-radical présente la candidature de **M. Tillmann**.

M. Hulliger propose sa propre candidature au nom de l'Alliance de gauche-Couleurs meyrinoises.

MM. Tillmann et Hulliger sont donc élus **membres à l'unanimité moins 2 abstentions.**

(Applaudissements)

* * *

Mme Girardet conclut la séance par le discours suivant:

"Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Madame la Maire et Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Permettez-moi de vous adresser ces quelques mots pour marquer la fin de mon année de présidence.

J'ai choisi de vous offrir les boîtes à crayons que vous avez trouvées sur vos places parce qu'elles symbolisent notre engagement au sein de notre commune. Les crayons par exemple ont tous la même fonction: mettre un peu de couleurs dans la grisaille. Ils représentent par leur variété colorée la diversité typique de notre population multiculturelle meyrinoise. Le crayon gris, frappé du logo "le respect ça change la vie" nous écrit que nous sommes appelés à dessiner les projets d'avenir de notre commune. Ce ne sont que des ébauches qui peuvent être partiellement effacées grâce à la gomme puis redessinées à souhait dans le respect de l'opinion de chacun. La boîte et tous ses outils nous rappelleront qu'il est important de rester unis dans la diversité.

Le respect ça change la politique aussi ! Nous sommes à bonne école pour le pratiquer.

Et si nous devons l'oublier, les crayons et la gomme sauront nous dire que nos différences et nos couleurs politiques n'excluent pas la politesse, l'écoute attentive et l'empathie qui constituent les marques de respect mutuel que nous nous devons.

A titre personnel, j'aimerais vous confier à quel point et pour la seconde fois, j'ai éprouvé de la fierté et du plaisir de rencontrer des personnes engagées dans les nombreuses associations et sociétés de notre belle commune. Toutes ont en commun le désir de servir la collectivité repoussant au loin tout esprit d'individualisme et d'égoïsme. Je tiens à les remercier sincèrement.

Je ne saurais conclure ce bref message sans remercier chaleureusement le secrétariat général et l'ensemble du personnel de l'administration communale, qui ont grandement facilité ma tâche, la rendant plus aisée.

Ma gratitude s'adresse aussi au Conseil administratif avec lequel s'est installé un bon climat de confiance. Je salue finalement mes collègues du bureau, l'équipe que nous formons ensemble restera dans mon souvenir marquée par l'amitié.

**Séance du 15 mai 2012
tenue en séance ordinaire**

Voilà, je termine mon mandat avec le sentiment du devoir accompli, vécu dans la douceur et la fermeté à la fois. Merci pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Je souhaite "bon vent" à Laurent Tremblet. Comme ce fut le cas pour moi, il fera beaucoup mieux la seconde fois, j'en suis persuadée. Il connaît le bateau et saura le conduire à bon port.

A présent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vos crayons en main, je vous laisse à vos desseins.

Merci pour votre attention

Myriam Girardet
Présidente du Conseil Municipal

Avec l'aimable soutien de l'association "Le respect ça change le vie"



et aussi la politique !

(Applaudissements)

La séance est levée à 23h20/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 11 décembre 2012.

La 2^e secrétaire :

La présidente :

Renée ECUYER

Myriam GIRARDET